

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, BEZELY Olivier, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, BELLEIN-GALLO Dominique, PENVEN Christine, MICHELET Guy, DONNET Alain, COLLIN Yannick, PANDOLFO Chantal, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, MEUNIER Myriam, BOUE Jean-François, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, LARUPT Erwann, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, VIDEMENT Sylvie, Conseillers Municipaux.

**Absents et représentés :** ROUSSEAU Gilles (pouvoir à MICHELET Guy), WERNER Élisabeth (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), LE RAY Marie-Françoise (pouvoir à PENVEN Christine), SÉGUR Aude (pouvoir à CHAUVIN Paul), BARBIER-CUEIL Guillaume (pouvoir à MACHET Bernadette), DARCHE Patrice (pouvoir à LARUPT Erwann), QUERRÉ Sophie (pouvoir à AVRIL Michel).

**Absents :** LE GUERN François.

**Secrétaire de séance :** Alain DONNET

**Secrétaires auxiliaires :** THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA — Mairie de Binic — Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

#### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- 01— Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023
- 02— Débat d'orientation budgétaire 2024
- 03— Subvention 2024 à l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer
- 04— Subventions 2024 aux associations
- 05— Convention pour le réseau « Les Médiathèques de la Baie »
- 06— Rapport 2021-2023 de la commission communale sur l'accessibilité
- 07— Modification simplifiée n° 2 du PLU- Avis du conseil municipal
- 08— Dénomination de rues
- 09— Acquisition d'une parcelle, rue des Étoiles
- 10— Acquisition de parcelles, rue du Caruhel
- 11— Régularisation d'une parcelle, Chemin de la Corniche
- 12— Acquisition des parcelles ZH 0012 et ZH 0013 — précision sur la prise en charge des frais d'acte
- 13— Convention de servitudes avec ENEDIS — Rue de Coubertin
- 14— Demande autorisation au CD 22 pour travaux de création d'une voie douce le long de la RD 786 et demandes de subventions

- 15— Éclairage public — Rénovation de 113 lanternes dans le cadre du Fonds Vert
- 16— Éclairage public — Rénovation de l'éclairage du stade de la Vigie

#### **INFORMATION DU MAIRE**

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

\*\*\*\*

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Par respect pour ceux qui sont à l'heure, on va démarrer.

Le secrétaire de séance est Alain Donnet, et je vais te demander, Alain, s'il te plaît, de bien vouloir faire l'appel.

Monsieur le Maire : Merci, Alain ! Donc sans plus attendre, on va pouvoir entamer l'ordre du jour de ce Conseil, un peu chargé.

#### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

##### **01— Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023**

---

Monsieur le Maire : Le premier point consiste en l'approbation du procès-verbal du Conseil du 13 décembre 2023, que vous avez reçu. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?  
On va donc passer au vote.

**Le PV est donc approuvé**

##### **02— Débat d'orientation budgétaire 2024**

---

Monsieur le Maire : Le deuxième point, qui va durer un peu plus longtemps, concerne le débat d'orientation budgétaire, qui sera présenté par Nathalie Mobuchon.

Nathalie Mobuchon : Bonsoir à tous. Avant de commencer, je tenais à présenter mes vœux pour cette nouvelle année à tous les conseillers que je n'ai pas pu encore rencontrer, et puis surtout, à tous les habitants. J'espère que l'année 2024 pourra vous apporter surtout la santé, c'est primordial, et puis tout ce que vous pouvez désirer pour que l'année soit belle et réussie.

Le point qui va nous tenir un petit moment : le débat d'orientation budgétaire 2024. Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précise que ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et que ce débat doit avoir lieu sur la base d'un rapport, qui porte sur les orientations budgétaires envisagées, en tenant compte de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en présentant les engagements pluriannuels (que nous vous présenterons pour la première fois), et que ce rapport doit contenir des informations relatives à la structure et à la gestion de l'en-cours de la dette.

Un petit point sur le calendrier. Ce DOB a été présenté en commission Finances. Il est présenté ce soir en Conseil municipal. Viendra ensuite un arbitrage en groupes de travail et commissions. Et puis, lors du prochain Conseil municipal, le 21 février, nous voterons les comptes administratifs 2023, et le budget prévisionnel pour 2024. Donc un rapport qui vous présente des données nationales, et ce qu'elles impliquent pour les finances locales. Ce rapport est présenté en deux parties. La première partie sur le global, et la deuxième partie où nous rentrerons dans des données plus locales.

Sur le contexte national, le contexte économique, sur le plan national, en 2023, se résume au fait que, en dépit de multiples chocs, tels que la crise de l'énergie, la poussée inflationniste, la remontée des taux d'intérêt, l'économie française a plutôt bien résisté, en grande partie grâce au soutien public, au bouclier tarifaire et à la réorientation des approvisionnements de gaz en provenance de l'Union européenne. Il se résume à une augmentation du Produit intérieur brut de 0,9 % (nous sommes encore sur des données estimées), un taux de chômage qui est situé un point sous le niveau avant la crise sanitaire de 2019 (nous sommes à 7,2 % au deuxième trimestre 2023), et une décélération de l'inflation au printemps, estimée à 5,8 % sur l'année, contre 5,9 % en 2022 ; et les derniers chiffres de l'INSEE basent l'inflation sur l'ensemble de l'année à 4,9 %.

Concernant l'état des finances publiques en 2023, on peut constater un déficit public total en léger recul, proche de 5 % (4,9 % en 2023), une dette publique totale de 3 013 milliards en mars 2023, ce qui correspond à environ 112 % du Produit intérieur brut. Et là, il est important de préciser que, pour ce qui concerne les collectivités, la dette des administrations publiques locales représente 9 % de cette dette publique totale. Donc on peut constater que les collectivités ne représentent qu'une toute petite portion de la dette.

Quelle est la trajectoire des finances publiques pour 2023-2027 ? Pour 2024, le projet de loi de finances prévoit un PIB à 4,4 %, avec une prévision de croissance économique de 1,4 %, une maîtrise des dépenses de l'État pour 2024, et une perspective d'augmentation contenue, jusqu'en 2027. Vous avez tous les tableaux qui pourront vous expliquer plus précisément les choses. La loi de programmation des finances publiques 2024-2027 définit une trajectoire pluriannuelle des finances publiques, jusqu'en 2027, et les moyens qui permettront de l'atteindre. Dans un contexte de sortie de crise économique, elle prévoit un retour du déficit public sous la barre des 3 % du Produit intérieur brut d'ici 2027. La loi indique également que les collectivités territoriales devront contribuer à l'effort de réduction du déficit public, et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités concrètes qui sont en cours d'élaboration. Donc nous ne savons pas encore comment nous, collectivités territoriales, nous allons réellement devoir contribuer à cette réduction du déficit public. On est en attente des décrets d'application. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, s'établit tel que le tableau le présente : 4,8 % pour 2023, 2 % pour 2024, 1,5 % pour 2025, et 1,3 % en 2026 et 2027. La loi de Finances précise aussi qu'au niveau de la planification écologique, les moyens supplémentaires alloués à la planification écologique progresseront de 10 milliards d'euros, dont le Fonds Vert de soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

Dans ce contexte, quelle est la situation financière du bloc communal (communes, intercommunalités, EPCI) en 2023 ? Des dépenses de fonctionnement en augmentation de 6,8 %. Des charges à caractère général en augmentation de 9,5 %. Des charges de personnel en augmentation de 5,1 %. Des intérêts de la dette en augmentation de 16,5 %. Des recettes de fonctionnement en augmentation de 5,2 %. Des recettes fiscales en augmentation de 6,4 %. Et des produits de services en augmentation de 5,2 %. Les finances locales sont donc contraintes par la forte augmentation des charges de personnel, en raison de plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements. Donc là, c'est ce qui s'est passé pour 2023 : la revalorisation du point d'indice de la Fonction publique de 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Vous vous souvenez, on avait voté une décision modificative au Conseil de juillet, justement, pour en tenir compte. Il y avait déjà eu 3,5 % d'augmentation

en juillet 2022. À cela s'ajoutent des mesures spécifiques qui ciblent les bas salaires : selon le gouvernement, elles permettraient d'augmenter de 7 %, pour un agent en catégorie C, entre janvier 2023 et janvier 2024. Le versement possible avant fin 2023, d'une prime Pouvoir d'achat aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 € brut. Il faut aussi tenir compte d'une hausse forfaitaire du remboursement de transport collectif, qui est de 75 % contre 50 % précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> septembre. La mise en œuvre du forfait mobilité durable. L'augmentation des primes d'assurance statutaire. Ça, c'est pour ce qui est des charges de personnel. Les charges à caractère général sont fortement touchées par l'inflation, de par leur composition : les charges à caractère général, pour les collectivités, c'est de l'achat d'énergie, de fourniture, des dépenses d'entretien, de réparation, des contrats de prestations de service. Il faut souligner qu'elles progressent presque de deux fois plus que l'inflation anticipée. Et les intérêts de la dette marqueraient un net rebond de 21 %.

Après cette synthèse sur les augmentations pour 2023, la diapositive suivante présente les nouvelles mesures pour 2024, donc des nouvelles mesures qui vont impacter la masse salariale. Premier point, c'est les effets en année pleine des mesures qui ont été actées en 2023, donc le +1,5 %. Des mesures spécifiques pour les bas salaires, +7 %. Une attribution de cinq points d'indice supplémentaires à tous les fonctionnaires, soit 300 € de plus par agent et par an, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 — ce qui, en soi, est une bonne chose, puisque le point d'indice avait été gelé pendant suffisamment longtemps, et là, on voit qu'on récupère le retard. Une réévaluation du taux de cotisation employeur CNRACL. Et puis une prise en charge progressive de la prévoyance et santé des agents, le socle minimal de garantie Prévoyance en 2025, puis en 2026, s'agissant des mutuelles santé. Ça, c'est en discussion. Je l'ai dit tout à l'heure, la poursuite du financement de la transition écologique. Et puis des dépenses potentiellement de nouveau encadrées, puisque le ministre de l'Économie a rappelé la contrainte de maîtrise et la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

Pour ce qui concerne la fiscalité, elle est moins dynamique, ce qui fait peser une incertitude sur les recettes. On a pu constater un ralentissement de l'évolution des bases, estimé à 3,9 %, soit -3,4 points par rapport à 2023. Une évolution des recettes de TVA autour de 4 %, quand elles étaient de 6 % en 2023 et 9,6 % en 2022, alors que ces recettes de TVA représentent le quart des recettes départementales, le tiers des recettes intercommunales et plus de la moitié des recettes des Régions. Une perspective de hausse ciblée avec les majorations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Une hausse des recettes touristiques attendue avec les Jeux olympiques de Paris de 2024. Nous avons rencontré la Préfecture récemment, on attend 15 à 20 millions de personnes sur l'ensemble du territoire pour ces Jeux olympiques, et il ne faut pas croire que les gens resteront cantonnés autour des sites, puisque, comme ça va s'étaler dans le temps, c'est sûr que notre région sera impactée. On est à proximité des grands sites et les gens se déplaceront et viendront sur notre région. Une progression des financements ciblés sur les dépenses de transition écologique. Et une stabilité de la dotation générale de fonctionnement.

Les mesures du projet de loi de finances intéressant les communes, plus précisément : l'instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. En soi, c'est une mesure qui va plutôt dans le sens du développement durable et du fait de moins consommer et de pouvoir rénover, mais c'est encore quelque chose qu'on va faire peser sur les communes, puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas de compensation prévue pour les collectivités. Une fixation de la dotation globale de fonctionnement à 27,1 milliards d'euros en 2024, ce qui représente une hausse de 222,5 M€ par rapport à 2023, et qui est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes vont voir leur dotation globale de fonctionnement augmenter en 2024. La mise en place d'une compensation par l'État de 24,7 M€ au profit des communes et intercos qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants, et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des

zones tendues, devront abandonner cette ressource. Là, nous sommes vraiment concernés : 37 000 € pour Binic-Étables-sur-Mer. Là, pour le coup, l'État compense intégralement. Une décision du gouvernement de rendre les aménagements de terrains éligibles au fonds de compensation sur la TVA. Un maintien du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité, qui permet de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Une définition des modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (passeports et cartes nationales d'identité), dont l'enveloppe passe de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024, dans l'objectif de donner les moyens aux communes pour prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeport et de carte nationale d'identité. C'est un sujet qui a fait débat les deux dernières années. Donc là, on voit que l'État, effectivement, aide les collectivités, pour qu'il y ait aussi de nouveaux guichets qui s'installent (on le voit, il y en a eu à proximité), pour pouvoir réduire les délais et répondre au mieux à ce renouvellement de pièces d'identité. Une obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'élaborer un budget vert et d'identifier la part de l'endettement en faveur de la transition écologique dans une annexe budgétaire dédiée. Ça, c'est une nouveauté. Et vous avez sûrement entendu parler de la suppression de l'allégement fiscal de 70 % pour les locations meublées saisonnières, qui a été fait par erreur et qui est en attente de rectification. Donc cet allégement devrait passer de 70 à 50 % dans les zones tendues, au lieu de 30 actuellement.

Sur le plan local, donc là, pour ce qui concerne directement notre commune, l'évolution des recettes de fonctionnement... Il faut préciser que les chiffres sont provisoires, même s'ils sont plutôt précis à ce stade, mais nous n'en sommes encore qu'à l'étape du débat d'orientation budgétaire. Une augmentation des recettes réelles entre 2022 et 2023 de 1 %. Par contre, une baisse de 6 % des dotations et participations. On le voit sur la diapositive suivante : en orange, vous voyez le ralentissement des dotations. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, une augmentation des dépenses réelles entre 2022 et 2023 de 8 %. On constate une augmentation plus rapide des charges que des produits, ce qui est principalement dû à une augmentation des charges de personnel de 8,5 %, ce qui représente une somme de 345 000 €, qui comprend la revalorisation du point d'indice, l'assurance statutaire, la refonte que nous, nous avons faite de l'IFSE, la création de postes d'ASVP, la prolongation de la mission Patrimoine, et une année pleine pour le manager de commerce. C'est dû aussi aux subventions et participations en hausse de 19 %, ce qui représente 192 000 € en raison de l'accord trouvé avec l'OGEC, donc 103 000 € de rattrapage, plus les aides facultatives que nous avons votées à l'unanimité lors d'un précédent Conseil.

Je voulais faire le focus sur une ligne particulière : on voit « charges spécifiques, -57 % ». Si ça pouvait inquiéter certains, c'est juste dû au changement de nomenclature et au passage à la M57, ce qui fait qu'une partie des sommes qui étaient précédemment dans ce chapitre sont passées au chapitre 65.

Avec le graphique sur les dépenses réelles de fonctionnement, on voit que notre plus grande dépense, ce sont nos charges de personnel et frais assimilés pour 57 % en 2023. Nous étions à 52 % en 2022 et 60 % en 2021, ça c'est pour ce qui est de notre plus grosse dépense. En jaune, on voit aussi une augmentation des autres charges de gestion courante.

La diapositive suivante présente l'évolution des produits et des charges de gestion en valeur. Depuis 2020, on voit une augmentation des charges. Les produits sont en bleu (la courbe du haut) et les charges en orange. Donc +3 % pour les produits, +8 % pour les charges, ce qui prend en compte une baisse de notre dotation rurale de 30 % pour l'année dernière, soit une perte de 55 000 €.

L'évolution des excédents cumulés : nous arrivons en 2023 à un solde global de clôture (c'est-à-dire le résultat cumulé de fonctionnement plus le résultat cumulé d'investissement brut) à 2 873 000 €, quand nous étions l'année dernière à 3 777 000 €. Donc on constate une baisse, c'est sûr, mais c'est très supérieur à ce qu'il nous faut pour assurer les dépenses courantes. Il nous faut en gros entre 800 000 € et 1 M€ de fonds de roulement pour pouvoir assumer ces dépenses.

Sur la diapositive suivante, on voit que cela s'explique par un autofinancement en baisse de 17 %, mais ce qui reste très élevé. Une augmentation des investissements. Une dette qui est stable à 1,6 M€. Un seul emprunt réalisé pour 300 000 € sur l'année 2023. Donc un prélèvement, comme on l'a vu sur la diapositive précédente, sur le fonds de roulement, d'environ 900 000 €. Une capacité de désendettement pour la commune toujours très basse, 0,9 année, ce qui est plus de cinq fois supérieur à la moyenne nationale. Et une nécessité d'emprunt plus forte en 2024 et 2025, malgré les taux élevés.

Cette diapositive illustre comment on finance nos investissements : c'est ce qu'on voit en vert, donc en puisant sur notre fonds de roulement ; en jaune, on voit, l'année dernière, les cessions qui ont été réalisées ; en rouge, l'emprunt qui a été réalisé ; et en violet, on peut constater une forte augmentation des subventions que nous avons pu recevoir, donc que nous sommes allés chercher, ce qui représente 14 % de subventions obtenues sur tous nos investissements. Tout ça nous permet de constater qu'en fait, la commune a investi près de deux fois plus que la moyenne nationale en 2023. Entre 2020 et 2023, nous avons réalisé 12 768 000 € de dépenses d'équipement sur le budget principal, ce qui fait une moyenne de dépenses d'équipement de 464 € par habitant, ce qui est 61 % au-dessus de la moyenne nationale, et 91 % au-dessus pour l'année 2023, en se comparant bien sûr à des communes qui font la même taille que nous, des communes entre 5 et 10 000 habitants. Donc on le voit, un investissement de 560 € par habitant (c'est la courbe en bleu), et une moyenne qui est au niveau national de 288 €.

La situation financière provisoire à la fin de l'année 2023, c'est 3,8 M€ d'investissements réalisés, ce qui représente 53 % de réalisation, quand on se compare au budget prévisionnel de l'année précédente. Nous étions à 35 % de réalisation, l'année dernière. Donc 53 % de réalisation, c'est un bel effort, une belle évolution. Et si on prend en compte les reports, on peut ajouter 1,5 M€, en prenant en compte les restes à réaliser, ce qui représente du coup 75 % d'engagement. Tout ça, ce sont les dépenses déjà engagées. Rapidement les plus importantes : la rénovation thermique de la salle des loisirs, la rue des Fontaines, l'espace France Services, quelques acquisitions foncières... Je ne vais pas rester trop sur cette diapositive-là, parce qu'en fait, on va le détailler après, dans notre plan pluriannuel d'investissement, on reprendra à peu près les mêmes dépenses.

Quelles sont les perspectives d'évolution de la fiscalité pour notre commune ? Chaque année, les bases d'imposition sont revalorisées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Cette évolution est de 3,9 % pour les bases en 2024. À cela s'ajoute la dynamique physique que nous pouvons estimer à 0,4 %. Ce qui nous fait au total +4,3 % d'augmentation. Pour 2024, ce sera pour nous la première année de majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, donc une recette estimée de 99 000 €, et une compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants, 37 000 €, ce qui fait 140 000 € de plus de recettes fiscales, que nous nous sommes engagés à flécher vers de la création de logements, puisque, vous le savez, nous sommes en déficit de logements sociaux sur la commune.

La diapositive suivante est un peu moins réjouissante que la précédente, puisqu'on constate une baisse des dotations pour notre commune. Nous ne sommes plus éligibles à la dotation de solidarité rurale cible depuis 2023, ce qui fait que l'année dernière, nous avons déjà perdu 86 000 € ; pour 2024, nous allons perdre 187 000 € ; pour 2025, 14 000 € ; et 13 000 € pour 2026. Ce qui fait une baisse pour 2024 de 8 %. Et le reversement du fonds de péréquation intercommunale a baissé aussi de 18 000 € en 2023. Donc en 2024, nous resterons à la même somme que l'année dernière, à 146 000 €, avec un espoir qu'elle réaugmente en 2025 et 2026.

Les autres recettes pour la commune, en fonctionnement, ce sont des produits de services et du Domaine. Avec la revalorisation des tarifs décidée au Conseil de décembre, ce sera +4 % d'augmentation. Le produit des loyers qui prend en compte l'indice de revalorisation des loyers, + 3,5 %. Des droits de mutation qui nous ont rapporté en 2023, 666 000 €. Nous prévoyons, pour 2024, 600 000 €, ce qui reste prudent, puisque nous

avons fait une moyenne des trois dernières années, et sur les trois dernières années, on peut constater que les droits de mutation rapportent à la commune 645 000 €. La taxe sur la consommation finale d'électricité, là, c'est une moins bonne nouvelle pour les finances, puisque c'est une perte de 22 % observée en 2023, mais par ailleurs, ça peut être une bonne chose, puisque ça veut dire que les gens consomment moins d'électricité. Pour ce qui concerne la taxe de séjour, là, ce sont de bons chiffres aussi : une bonne dynamique de la taxe de séjour, une augmentation constante. Une augmentation du tarif pour les non-classés, qui a fait progresser les versements de 35 000 € entre 2022 et 2023. Ce qui fait que la taxe de séjour augmente de plus de 20 % par an depuis trois ans. Là, nous proposons de prévoir 200 000 €, équilibrés en dépenses et en recettes, puisque reversés à l'Office de tourisme.

L'évolution des dépenses... J'avais une autre diapositive avec les prix du gaz, où on vous a fait un camembert. Nos dépenses sont impactées par la hausse des prix du gaz. Le nouveau marché avec le Syndicat départemental de l'énergie, dont les prix sont effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous annonce une multiplication par trois de la facture de gaz pour 2024, soit une dépense supplémentaire d'environ 70 000 €. Et le camembert pour vous montrer quels sont nos bâtiments les plus consommateurs, et sur lesquels on travaille, puisqu'on va lancer un diagnostic, justement. On voit que les écoles font partie des gros consommateurs, donc on va lancer un diagnostic énergétique sur ces deux bâtiments. Et pour l'Estran, c'est déjà routé, avec une gestion technique aussi du chauffage : une gestion à distance, une régulation. Donc on espère qu'à la fin de l'année, en tout cas pour l'Estran, les dépenses ne seront pas celles qui sont présentées. Et pour les écoles, ça prendra plus de temps, puisqu'il faut d'abord établir un diagnostic, avant de pouvoir réellement assurer les dépenses, en sachant que, depuis l'année dernière, justement, un gros travail a été fait sur l'extinction du chauffage pendant les vacances, la baisse pendant les week-ends, et que les données de l'ALEC aussi ont varié cette année par rapport aux préconisations de l'année dernière. Aujourd'hui, les préconisations, dans un bâtiment qui n'est pas bien isolé, c'est de ne plus laisser — je le dis, parce que ça peut intéresser les habitants qui nous écoutent, pour savoir comment faire chez eux aussi : si un bâtiment est mal isolé, on disait habituellement, quand il est chauffé à l'électricité, de garder une température constante et d'éviter de faire des à-coups de température (de monter le chauffage et de le baisser) ; aujourd'hui, cette année, ce n'est plus du tout ce qu'ils nous disent, ils nous disent qu'il faut baisser la température, et quand on n'est pas là le week-end, il faut l'éteindre et il faut remonter... On nous expliquait avant que le surplus de consommation, si on éteignait et on rallumait, était trop important. Et ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui.

Je crois, Gilbert, que du coup, tu veux préciser ?

Gilbert Bertrand : Juste pour dire qu'on a déjà constaté, là, puisqu'on fait le point justement en fin d'année sur les consommations, qu'on a des baisses effectives sur les gros consommateurs. On donnera plus de précisions, mais on enregistre déjà des baisses. Et il y a vraiment un suivi par les équipes techniques des bâtiments, qui ont piloté... Alors beaucoup à la main. Et l'idée, c'est de pouvoir rendre cela automatique, c'est-à-dire de pouvoir commander à distance l'extinction et le démarrage des chauffages.

Ce que disait Nathalie sur la baisse drastique des consignes de température, ça vaut spécialement pour les bâtiments qui ne sont pas très bien isolés. Ceux qui sont bien isolés, on peut avoir un réglage plus constant, mais pour les bâtiments mal isolés, c'est vrai qu'il vaut mieux éteindre carrément, et rallumer au plus près de l'usage.

Nathalie Mobuchon : On le constate, les charges à caractère général sont forcément impactées par l'inflation, donc une stabilité estimée, voire une baisse par contre, sur les dépenses d'électricité. L'année dernière, on avait prévu une forte enveloppe, 400 000 €, effectivement, qu'il s'est avéré que l'on n'a pas utilisée, mais il faut encore être prudents. Une hausse des tarifs de l'eau. Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé l'augmentation de ses tarifs de 6 %. Une hausse des prix sur le carburant. Le contexte international peut faire craindre une augmentation des coûts du carburant, de potentiellement 10 %, ce qui représente 10 000 €

pour notre commune. Et une provision pour d'éventuels dégrèvements sur la taxe d'habitation des logements vacants, de 10 000 €.

Et un point qu'il est important qu'on présente dans ce débat, c'est l'organisation de la fête maritime à l'Ascension : un budget prévisionnel de 100 000 € pour 40 000 € de recettes estimées. L'heure n'est pas à la polémique. Juste pour rappeler le contexte, l'année dernière, quand nous avons voté les subventions aux associations, nous avons demandé à toutes les associations de faire un effort. Nous avons donc baissé les subventions de 7,5 %, dans un contexte, en septembre-octobre, où on nous annonçait justement des dépenses d'électricité et de gaz qui allaient exploser. Nous avons demandé aussi à nos services de faire cette même baisse sur leurs dépenses de fonctionnement. Et puis voilà. Donc l'association qui gérait cette fête a décidé de ne pas repartir en 2023. Pour nous, c'est une fête fondamentale pour la ville. C'est une fête que nous voulons absolument sauver. C'est une fête qui fait partie intégrale du patrimoine maritime. C'est une fête qui doit comporter un volet maritime important, justement, pour faire revivre le passé morutier de la ville et des villes alentour : tous les marins n'étaient pas binicais, il y avait aussi des Tagarins, des gens aussi d'ailleurs, des paysans qui partaient justement pêcher pour gagner leur vie. Et il faut absolument que cette fête perdure, que notre passé soit mis en valeur. Donc on vous a détaillé le budget. Je commencerai par le volet Sécurité, où nous avons prévu une enveloppe de 24 000 € pour la sécurité. C'est très contraint. On le sait, quand il y a beaucoup de monde, il faut effectivement une société de sécurité, à toutes les entrées de la fête. Ça a un coût, il faut l'assurer. Pour la prestation Volet maritime, ce n'est plus un secret pour personne, c'est Le Grand-Léjon qui, historiquement, s'occupe du volet maritime de la fête, qui a candidaté pour organiser. Donc nous avons une enveloppe de 36 779 €, qui va au-delà de l'accueil des bateaux effectivement : il y a l'installation d'un cabaret à l'avant-port, donc il y a déjà la location du matériel qui représente 10 000 € dans ces 36 779 €, mais il y aura aussi des conférences qui seront organisées par le musée. Il y aura les Doris : ils construiront comme traditionnellement un Doris pendant la fête. Et puis Le Grand-Léjon a prévu aussi une animation musicale avec chants de marins, etc. Et pour ce qui est du côté en dehors du port, nous avons, pour les concerts et déambulations, une somme de 30 636 € avec une société de Rennes qui a été retenue, la société SWAP, qui assurera la prestation. À cela s'ajoutent diverses fournitures et locations pour 3 000 €. Pour ce qui est des recettes, nous déposerons des demandes de subventions au Département et à la Région. Nous fléchérons une partie de la baisse de la subvention à l'Office de tourisme, nous fléchérons 10 000 € pour aider à organiser cette fête, puisqu'il y a un gros volet touristique dans la fête. Nous avons prévu une recette pour les extensions de terrasses, des recettes pour les stands de restauration. Donc là encore, les quatre grosses associations traditionnelles qui participent à la fête depuis 20 ou 25 ans se sont portées candidates et ont toutes répondu. Donc le foot, le rugby, et les écoles Sainte-Anne et des Noës. Nous prévoyons une recette pour le marché artisanal de 7 500 €. Petite surprise, il y aura une grande roue, qui nous rapportera 2 500 €. Nous prévoyons peut-être du merchandising via l'Office de tourisme. Donc là, on a mis une petite... J'espère que ça nous rapportera vraiment plus de 2 000 €... Ce qui arrive à un total de recettes de 40 000 €. Donc 100 000 € de dépenses, moins 40 000 € de recettes, nous arrivons à 60 000 €, en sachant que Le Grand-Léjon candidate pour faire une fête une année sur deux, ce qui lui permettrait... Ça a toujours été problématique, puisqu'au même moment, les années impaires, il y a une autre fête maritime dans le Golfe du Morbihan, et du coup, c'est toujours difficile, pour les années impaires, de faire venir les bateaux. Donc ce qui représente 30 000 € par an. Là, nous avons été très prudents, puisque à cela s'ajoute – c'est en cours de travail – une recherche de mécénats, qui, nous l'espérons, nous aidera à gonfler ces recettes. Je pense qu'il y a beaucoup de partenaires qui seront volontaires pour soutenir et faire en sorte que cette fête ait lieu au week-end de l'Ascension en 2024. Nous avons d'ailleurs prévu, en plénière du Conseil municipal, le 31 janvier prochain, de discuter plus précisément de l'organisation. Donc ce sera présenté encore plus en détail aux conseillers municipaux lors de la plénière du 31 janvier.

Monsieur le Maire : On fait une pause, je vois que Michel Léger demande la parole.

Michel Léger : C'est juste sur ce point-là, et sans entrer dans la polémique, puisque je sais qu'il y a polémique. Je voulais savoir, pour pouvoir comprendre et comparer, combien de subvention a été proposé à l'association l'année dernière.

Monsieur le Maire : On avait voté, en Conseil municipal de l'année dernière, une subvention de 15 800 €. La subvention 2022 était de 17 100 €, et, comme disait Nathalie, on s'était fixé comme objectif de baisser de 7,5 %, donc ça nous amenait un total de subventions votées pour l'événement qui n'a pas eu lieu de 15 800 €. J'en profite juste pour rappeler que ce budget est un budget qui n'est pas définitif. Il est en construction évidemment, mais je peux dire que, sur les dépenses, on a une vision assez correcte du poste de dépenses, puisqu'on est passé par des appels d'offres et on a attribué des marchés. Donc les sommes qui sont indiquées ici correspondent aux marchés. Il reste un marché en cours concernant la sécurité. On doit réunir une commission pour l'attribuer. On a plusieurs offres, mais on sera dans ces niveaux-là. Par contre, comme le disait Nathalie, concernant les recettes, c'est vraiment à minima : on a bon espoir de gonfler ces recettes, donc avec un reste à charge pour la commune qui sera d'autant moins important. 15 820 €, effectivement, c'est la subvention, plus toute la participation sur les conventions Gendarmerie, sur l'achat de matériel...

Nathalie Mobuchon : Et on s'est engagé à prendre en charge la moitié de la location du barnum.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Donc il y avait aussi un engagement de la municipalité pour l'édition 2023, de prendre en charge la moitié de la location du barnum destiné à recevoir l'exposition, pour un montant de 10 000 € au total, et la mairie s'était engagée à participer pour 5 000 €.

D'ici la réunion plénière du 31 janvier, on aura plus de données, puisqu'il y a un certain nombre de rendez-vous de prévus, et je pense qu'on pourra affiner ce budget et donner plus d'éléments vérifiés avec certitude.

Yannick Collin : Je comprends qu'on veuille garder l'événement et c'est important. Par contre, mettre... Parce que là, aujourd'hui, au vu de ce document, on met 70 000 € d'argent public, en 2023.

Monsieur le Maire : 60.

Yannick Collin : 70. Les 10 000 € qui viennent de l'Office de tourisme, c'est de l'argent public, c'est un reversement de l'Office de tourisme à la collectivité. En fait, on va baisser la subvention de l'Office de tourisme — ce qui est normal, d'ailleurs —, mais ça reste de l'argent du budget communal.

Monsieur le Maire : Qu'on aurait pu utiliser à autre chose, tu veux dire ?

Yannick Collin : Oui, comme les 60 000 € aussi. En fait, on met 70 000 € d'argent public dans la fête. On peut se poser la question sur l'intérêt. Autant, je le comprends, l'événement est important pour la commune. Maintenant, je pense qu'il va falloir faire des efforts sur les recettes, pour ne pas avoir ce delta.

Monsieur le Maire : Oui, tu as raison pour les recettes, bien sûr on y travaille. Et je rappelle quand même que c'est 60 000 € ou 70 000 € (de la manière dont tu comptes), mais une fois tous les deux ans. Donc effectivement, ça pèse sur le budget 2024, mais il n'y aura pas d'édition 2025.

Yannick Collin : Et surtout, ça va demander un travail supplémentaire des services techniques. L'association, avant, avait un nombre de bénévoles important. Il faut voir que ce nombre de bénévoles... Le travail qui était fait par les bénévoles en amont sera compensé par les services techniques.

Monsieur le Maire : Non, on a un certain nombre d'associations qui travaillent avec nous dans la préparation et qui vont amener un nombre de bénévoles important.

Après, voilà, on est sur l'édition 2024. Après, comme on l'a dit, on n'a pas vocation sur la durée à porter la fête en régie, sur le budget de la commune, on verra comment évolueront les choses, mais je pense qu'il y aura une association qui pourra prendre la suite, comme ça s'est déjà passé. Je crois que l'important pour 2024, comme l'a dit Nathalie, c'est qu'il faut vraiment que cette fête ait lieu. Et on fait tout pour que ce soit une belle fête et que ça puisse faire travailler tous nos commerçants, et puis pérenniser aussi la notoriété de Binic et puis l'activité touristique.

Nathalie Mobuchon : On espère effectivement que ce sera une situation transitoire. Ce n'est pas la première fois que la Ville reprend l'organisation de cette fête.

Yannick Collin : Pas du tout dans le même contexte, parce que j'y étais. C'était en 2001, mais ce n'était pas du tout le même contexte.

Nathalie Mobuchon : On poursuit ? Toujours pour les dépenses, pour 2024, les perspectives sur les subventions et les participations.

Le nouveau forfait scolaire (c'est-à-dire le forfait scolaire Commune nouvelle) est estimé à 255 000 €, pour Sainte-Anne et les Noës, plus la subvention facultative repas et périscolaire, estimée à 67 000 € pour l'OGEC Sainte-Anne. Un travail sur une nouvelle convention avec l'OGEC des Noës devra avoir lieu au cours de l'année, pour l'application du forfait Commune nouvelle, avec, on l'espère, une application au 1<sup>er</sup> septembre pour paiement en janvier 2025, puisque, aujourd'hui, le forfait de l'école des Noës est toujours basé sur les dépenses de l'école publique de la Vigie, et il nous faut du coup réaliser le travail avec les Noës, dans la continuité de ce qui a été fait avec Sainte-Anne, pour tenir compte de la commune nouvelle et faire en sorte que nous mettions et Jacquard et la Vigie dans la constitution de ce forfait.

Des subventions aux différents budgets annexes qui sont stables. Donc 40 000 € pour l'espace France Services et 40 000 € pour le cinéma Le Korrigan. Une baisse de la subvention versée à l'Office de tourisme, de 32 500 €, pour prendre en compte le transfert de la gestion des animations Place aux Mômes. C'est l'Office de tourisme qui s'occupait de Place aux Mômes et ça faisait déjà deux ans, je pense, qu'en comité directeur, ils nous disaient qu'ils préféreraient que ce soit la commune qui le porte. Donc il est logique que, si on prend l'organisation, on prenne la somme qui était allouée, en prenant en compte effectivement le personnel nécessaire pour accueillir les artistes, donc 12 500 €. Des travaux qui seront à entreprendre sur le local. Donc la réfection de la façade à l'extérieur, le rose a vieilli un peu vite. Et puis surtout en tenant compte aussi de la dynamique de la taxe de séjour et de l'important excédent reporté que compte l'Office de tourisme. Et la contribution au financement des festivités et animations pour la commune, donc 10 000 €.

Une maîtrise de l'enveloppe des subventions aux associations : 152 330 €. Une aide aux médecins en année pleine (c'était six mois en 2023, et 10 000 €), donc 2024, une année pleine, ça fera 22 500 € sur l'année.

Pour ce qui concerne les recettes, une évolution des recettes réelles de fonctionnement projetée à +3,7 %, par rapport à 2023. Une évolution des dépenses qui est projetée à -1 % par rapport au budget de 2023.

Les investissements majeurs envisagés pour 2024, au total 6,7 M€, en grande partie, une grosse somme pour l'optimisation énergétique, le programme de voirie, les achats de véhicules (le renouvellement, ce qui est classique), la fin de la salle des loisirs, l'espace France Services, la rue des Fontaines, l'aménagement du secteur Poste à Binic, la valorisation du patrimoine maritime, la pataugeoire et les marches de la piscine, du mobilier urbain et de la sécurité, l'extension du bâtiment de l'Estran pour une zone de stockage, la construction d'archives municipales, des centrales photovoltaïques... Tout ceci sera développé dans les diapositives suivantes, concernant le plan pluriannuel d'investissement. Ce qui se résume dans les dépenses d'équipement, présenté sous forme de camembert : 5 265 000 € de nouveaux investissements prévus en 2024, auxquels il faut ajouter 1 464 000 € de restes à réaliser des travaux qui ont été engagés déjà en 2023.

Donc un équilibre budgétaire qui implique, selon les estimations à ce jour, une prévision d'emprunt de 1 162 000 €. Et à noter, bien sûr, que les décisions sont en attente pour les demandes de subventions DSIL et DETR, donc on ne les a pas prévues dans les recettes, puisque, aujourd'hui, on n'a pas d'assurance sur les demandes que l'on a pu faire, on attend les retours. On voit que 58 % de ces dépenses sont autofinancées, 12 % viennent du reversement de la TVA, 2 % de la taxe d'aménagement, 12 % de subventions et 16 % par l'emprunt.

Alors, un travail qui nous a tenus un certain temps, c'est le plan pluriannuel d'investissement, donc le PPI 2024-2026, un travail qui est en principe obligatoire, que l'on doit présenter à chaque mandat, depuis la loi « NOTRE 2015 », et qui doit être actualisé. Un travail de longue haleine, puisque c'est quelque chose qui n'avait jamais été fait. Donc nous avons listé tous les investissements que nous souhaiterions faire d'ici 2026. Dans un monde idéal, nous voulons réaliser 19,7 M€ d'investissement. Ces 19,7 M€ d'investissement rentrent dans une prospective financière avec des ratios acceptables, et ce sont bien sûr des projets qui sont tenables.

Qu'est-ce que nous avons mis dans ce plan pluriannuel d'investissement ? Une extension du bâtiment des services techniques municipaux. On le sait, le bâtiment actuel est trop petit pour recevoir tout le personnel. C'est indispensable pour travailler dans de bonnes conditions. Donc ça, ça représente effectivement un gros investissement, 3,5 M€. Une poursuite dans les acquisitions de véhicules (véhicules légers et engins pour les services techniques), 863 000 €. Des aménagements urbains : pour la période 2024-2026, 1 650 000 € pour les traversées de Binic, 1 352 000 € pour le programme de voirie, 341 000 € pour terminer la rue des Fontaines. 249 000 € pour terminer le boulevard Legris. Une ligne sur la transition écologique et les espaces naturels, donc 775 000 € pour l'optimisation énergétique, 572 000 € pour les risques naturels et l'érosion (donc ce qui concerne la plage de l'avant-port et la rue de l'ic), 427 000 € pour les centrales photovoltaïques, 6 000 € pour les véhicules légers et les engins. Pour ce qui est de l'Enfance-Jeunesse, le projet qui nous tient à cœur (je pense qu'il est partagé de toute façon par l'ensemble des conseillers municipaux) : la création d'une cuisine centrale, donc 1 512 000 €, la création d'une maison d'assistantes maternelles à la Vigie pour 80 000 €. On le sait, les assistantes maternelles, c'est une profession avec un âge, je vais dire, avancé, avec beaucoup de départs en retraite prévus, et si on ne fait rien pour accueillir correctement des assistantes maternelles, la situation sera difficile pour les parents. Donc en soi, c'est une petite dépense pour un beau projet. Et il y aura des rentrées de loyers derrière, et des aides effectivement, des subventions de la CAF qui sont attendues. Pour ce qui concerne le logement, le foncier et l'urbanisme, 720 000 € d'acquisitions foncières et immobilières, 465 000 € d'aide au logement social, 234 000 € pour l'aménagement du secteur de la Poste à Binic. Vous l'avez sans doute vu, les travaux ont commencé : il s'agit de déplacer le poste de gaz et de réhabiliter la conduite surtout ; il y avait urgence ; c'était une question de sécurité. Donc, tant qu'à le refaire, autant le déplacer, puisqu'il était en plein milieu d'un projet d'aménagement potentiel. Pour ce qui est de la culture et des festivités, 503 000 € pour le bâtiment de l'Estran. Là aussi, c'est une question de sécurité. C'est la commission de sécurité qui exige de meilleures conditions pour le stockage. 476 000 € pour terminer la salle des loisirs à Étables-sur-Mer. 202 000 € pour la valorisation du patrimoine maritime. Pour ce qui concerne le sport, le tourisme et les commerces, 410 000 € pour la pataugeoire et les marches de la piscine sur la plage de la Banche, 136 000 € pour les divers équipements sportifs. Pour les services municipaux et l'administration, 380 000 € pour terminer l'espace France Services, 130 000 € pour les archives municipales. Encore aujourd'hui, nos archives sont éparpillées. Il n'y a pas, ici, dans la nouvelle mairie, de local prévu pour les archives, donc pour pouvoir avancer sur certains dossiers, il nous faut en classer d'autres et les ranger. Il y a un gros travail qui a été effectué, avec une mission avec le Centre de gestion pour se débarrasser d'archives qui nous encombraient et qui n'étaient plus utiles. Ça, c'est une ligne qu'il faudra prévoir régulièrement. Je ne comprends pas pourquoi ce n'était pas fait jusque-là, ça ne sert à rien de garder des papiers qui ne servent plus. Et puis, dans les autres dépenses, 4 411 000 €. Ce qui nous fait un total, je l'ai dit, de 19 627 000 €.

Selon les hypothèses de cette prospective financière, si la commune réalise ces 19,7 M€ d'investissements recensés dans ce projet pluriannuel d'investissement entre 2024 et 2026, la situation financière en 2029 serait la suivante : une épargne brute de 1,2 M€ contre 1,8 M€ en 2023. Une épargne nette de 940 000 € contre 1,5 M€ en 2023. Une capacité de désendettement de 6,1 années. Un recours à l'emprunt pour un total de 6,3 M€ d'ici la fin du mandat. Et un en-cours de la dette de 7,6 M€ à fin 2029.

Gilbert Bertrand : Juste pour retracer un peu la genèse de ce PPI, puisque c'est la première fois que c'est présenté (comme l'a dit Nathalie Mobuchon), je voulais juste dire que ça ne sort pas comme ça, en deux semaines de travail. En fait, c'est un travail qui a commencé il y a plus d'un an et demi, et qui a nécessité beaucoup d'allers-retours, entre les élus, présenté au groupe des élus aussi et surtout des services. Donc je voulais surtout remercier les services aussi, pour tout le travail qui est en amont, puisqu'il y a un travail administratif, mais aussi technique. Notre nouvelle directrice des services techniques nous a bien aidés, quand elle est arrivée, pour nous éclairer un peu pour refaire notre tableau. Et au-delà des chiffres, ce n'est pas forcément ce qui va être fait, mais ce qui est important, c'est d'avoir l'outil : c'est l'outil qui permet ce travail de projection, qui est vraiment un outil utile pour une gestion communale des investissements. Il y a des chiffres, mais en parallèle, il faut bien voir aussi la charge de travail pour nos services. On a parlé tout à l'heure de travaux qui sont bien au-delà de ce que fait une commune de notre taille. Ça suppose, derrière, beaucoup de travail de suivi par nos équipes, qui sont aujourd'hui plutôt bien adaptées, bien dimensionnées. Donc je voulais remercier tous ceux qui ont participé à ce travail.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Peut-être, avant de passer aux budgets annexes, répondre à quelques questions, s'il y en a ? Madame Machet ?

Madame Machet : C'est une question... C'est bien, merci pour la lecture de tout ça, c'est très bien, et pour le travail qui a été fait. C'est beaucoup de chiffres. Moi, je voudrais revenir quand même sur un point important, que je n'avais même pas lu, d'ailleurs, mais comme vous en avez parlé, c'est la loi de programmation des finances publiques (c'est dans la première page), qui va nous contraindre à n'augmenter nos dépenses de fonctionnement que de 2 %. Je m'interroge. On a déjà connu ce problème, cette obligation, à partir de 2017, où on n'était autorisé à augmenter ces dépenses que de 3 %, et je crois que nous avons fait en sorte que les dépenses réelles n'augmentent que de 3 %, mais aujourd'hui, quand je constate l'évolution de ces dépenses réelles sur notre commune, qui oscille entre 7 et 8 % par an depuis 2020-2021, je m'étonne... J'aurais aimé avoir justement les explications et les objectifs pour diminuer et arriver à 2 %, tel que la loi de finances, de programmation, nous le définit.

Alors, vous avez fait une pirouette, c'était un peu bizarre : vous avez parlé des perspectives financières de fonctionnement avec une projection 2023. C'est là que j'ai vu que les variations sur les dépenses réelles entre 2022 et 2023 sont de 8 %, donc quand même assez importantes. Et après, vous nous dites « la variation sera de -1,2 % », mais là, on ne parle pas de la même assiette. Quand on parle de loi de programmation des finances publiques, on travaille sur des dépenses réelles et non pas sur des budgets. Or, comment voulez-vous prévoir ? Bien sûr, on peut faire diminuer un budget, c'est très facile de faire diminuer un budget, on n'a pas de problème là-dessus. Par contre, quand on est dans le vrai et quand on est dans les dépenses réelles, là, ça devient plus inquiétant. Donc là, dans votre rapport d'orientation budgétaire, parce que pour moi c'est un rapport, j'aurais aimé simplement savoir quelles étaient les diminutions de dépenses qui permettraient de remplir ce que veut la loi de programmation des finances. Ça, c'est un premier point.

Et le deuxième point, c'est vrai que vous avez fait un PPI, il vaut ce qu'il vaut. Moi, je suis étonnée aussi par les chiffres que l'on me présente, à savoir, entre 2024 et 2026, un total d'investissement de 19 627 000 €, ce qui représente des dépenses pour un an de 6,5 M€. 6,5 M€, est-ce que c'est tenable pour notre commune, dans la mesure où, depuis 2020 et 2023, vous n'avez fait que, par rapport à ce chiffre de 6,542 M€, une moyenne de 3 M€ de dépenses d'investissement ? On s'aperçoit que vous avez mis des chiffres. Il y a certains

chiffres d'ailleurs qui m'ont un peu étonnée, mais bon, on a au moins le chiffre des services publics, 3,5 M€ quand même, qui est une somme très importante. Revient aussi à la surface la traversée de Binic pour 1,650 M€ : là, on ne sait pas pourquoi. Et d'autres comme la création de la cuisine centrale. Le total serait de 1,500 M€. Ça, c'est les plus gros postes qui sont intéressants, mais donc cette dépense de 19,627 M€, pour moi, est irréaliste, même si vous avez dit que c'était peut-être ce que vous vouliez faire, mais ce sera difficilement faisable.

Et si on arrive à ça, on voit que vous partez sur un emprunt quand même très important. Il est chiffré à 7 M€, etc. Je veux bien. Derrière, il y aura aussi des charges d'intérêt de la dette qui vont augmenter. J'ai vu que vous les aviez chiffrées, mais pour moi, elles sont quand même chiffrées au minima. Je ne pense pas que nous soyons dans le vrai, dans ce contexte-là.

Donc c'est bien, un PPI, mais, pour moi, il est quasiment irréaliste. En plus, j'étais étonnée qu'il y ait autant de chiffrages pour l'année 2026. Et vous arrivez même à faire une extrapolation jusqu'en 2029 : désolée, mais vous dire quelle sera la loi de programmation des finances en 2029 et quel sera l'endettement de la France en 2029, moi je suis un peu sceptique sur tous vos chiffres... Voilà, c'est tout, c'étaient mes réflexions du jour. Après, on verra l'année prochaine quand vous présenterez le compte administratif 2024, si vous restez dans les clous de la loi de programmation. Je crains que nous n'y soyons pas, parce que c'est très difficile de faire une diminution des dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle que nous l'avions fait, que nous étions restés dans ce que la loi que nous avait imposée, c'est-à-dire une augmentation de 3 %. Là, il y a quand même une explosion des dépenses de fonctionnement depuis 2020.

Monsieur le Maire : Oui, c'est tout à fait normal, ce que vous dites, et vous êtes dans votre rôle, mais je tiens à rappeler que tous ces chiffres n'ont pas été mis à la légère. Comme le soulignaient Gilbert et Nathalie, c'est le fruit d'un long travail de près de deux ans avec les services, et de nombreux allers-retours pour essayer qu'ils soient le plus réalistes possible au temps T, c'est-à-dire à la date d'aujourd'hui. On est bien dans un plan pluriannuel qui est destiné à être révisé et ajusté en fonction du contexte national, évidemment, et local. Et quant à la prospective, c'est encore là beaucoup plus difficile comme exercice, mais je crois qu'on a l'obligation de le faire. Et bien évidemment, tout cela sera revu annuellement, et notamment par deux éléments : l'obtention de subventions, puisqu'il y a un certain nombre de dossiers qui pourront faire l'objet de subventions dont on n'a pas aujourd'hui connaissance ; et d'autre part, l'évolution annuelle. Ce n'est qu'une projection avec ce que l'on connaît aujourd'hui, et qui sera bien entendu amenée à être révisée en fonction du contexte.

Nathalie Mobuchon : Les 2 %, c'est au niveau national. Je pense l'avoir dit aussi, on est vraiment impactés, dans l'augmentation des dépenses de fonctionnement aussi, sur des dépenses subies, notamment des dépenses sur le personnel. En ce qui concerne nos dépenses de personnel, ce qui vient de notre fait, c'est 1,7 %, le reste ce sont des dépenses subies. Après, j'ai pris soin effectivement, en présentant cela, de dire, bien sûr, que c'étaient des dépenses qui étaient souhaitées, tous les projets qui sont envisagés. On le sait, effectivement, tous les ans on vote quasiment 6 à 7 M€ d'investissements, donc beaucoup plus que ce que peuvent voter les autres communes de la même taille que nous. On tiendra bien sûr compte de la réalité, de la charge des services. Notre volonté, c'est aussi de faire en sorte que notre taux de réalisation s'améliore. Il s'est nettement amélioré en 2023. En 2024, on espère que la pente continuera en ce sens. Il est clair que si nous devons avoir recours à l'emprunt et que les taux augmentent, il faudra se poser les questions, et on n'empruntera pas et on fera une croix sur certains investissements, ou ils seront reportés. On a idéalement rempli le tableau, avec toutes les dépenses qui nous paraissent nécessaires pour la commune, tant au niveau des habitants, tant au niveau des services publics, tant pour les conditions de travail de nos agents. Je pense que si ça se trouve, on en a peut-être même oublié.

Michel Léger : Bravo pour l'effort, parce que c'est un réel effort que d'avoir fait cette multitude de tableaux, qui semblent cohérents les uns avec les autres. Je dis « qui semblent », parce que vous avez mis des mois pour l'élaborer, nous, on mettra plus d'une heure et demie pour le digérer... Donc il y a peut-être un petit peu de travail de détail à faire là-dedans. Moi, j'ai une question qui concerne le principal poste de charges, c'est-à-dire les frais de personnel. Depuis que cette municipalité a été élue, il y a eu beaucoup de départs, on en a parlé aux différentes réunions de Conseil municipal, il y a eu beaucoup d'arrivées. Est-ce que vous avez aujourd'hui fait une espèce de recoupement global, de vérification globale, pour savoir si on avait le bon effectif, en comparant avec des mairies similaires ?

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'il y a un point prévu là, après les budgets annexes, sur l'évolution de l'effectif des agents.

Nathalie Mobuchon : Oui, et puis nous avons fait, l'année dernière, aussi, tout un travail de réorganisation des services et de hiérarchisation, enfin d'organisation, qui avait été aussi présenté. Donc là, on devrait aller vers une certaine stabilité, ça y est. On assoit notre mode de fonctionnement, de façon plus constructive.

Michel Léger : C'est juste pour avoir une compréhension globale.

Yannick Collin : J'étais déjà intervenu l'année dernière, sur l'évolution justement de ces dépenses, comparées aux recettes. L'année dernière, je crois qu'on était sur 10 % d'évolution des dépenses et 5 ou 6 % sur les recettes. Je m'aperçois que le delta est en train de se creuser encore, puisque en fait, on est à 1 %, cette année, d'évolution des recettes, et 8 % des dépenses. Et, comme le disait Madame Machet tout de suite, on ne voit pas une volonté de freiner dans ces dépenses. Quand je regarde... Alors, on parlait des frais de personnel tout de suite : depuis le début du mandat, on est à 1 M€ d'augmentation des frais de personnel, puisqu'on était à 3,697 M€ en 2020, et là, on va être à 4,420 M€ en 2023, et je ne sais pas quelle évolution vous prévoyez, 6 7 %, je crois, en 2024. Donc on sera à plus de 1 M€ d'évolution. À un moment, je pense qu'il va falloir freiner, parce qu'un des leviers principaux pour freiner les dépenses, c'est sur les dépenses de personnel. Surtout que l'on voit quand même qu'il y a une dégradation de l'excédent, parce que l'excédent (je vois le résultat cumulé), il est bon cette année, mais puisqu'il y a eu le report. Et le report a été plus important l'année dernière, pour la bonne raison qu'on avait moins en investissement. On avait gardé 1 M€ en fonctionnement. Donc moi, je note une dégradation quand même. Alors, les finances sont bonnes, mais il y a quand même une dégradation depuis le début du mandat. Je parle du fonctionnement.

Concernant l'investissement, je regrette que le travail qui avait été fait au niveau de la départementale et l'aménagement du centre de Binic soit reporté à 2026. Ça veut dire qu'il ne sera pas fait durant le mandat. Or, quand même, pendant trois ans, l'équipe précédente a travaillé sur cet aménagement. Au début du mandat, il y a eu deux années de travail dessus. Et là, aujourd'hui, en fait, on se dit « ben non, ce sera pour le prochain mandat ».

Monsieur le Maire : Non... Alors, j'ai noté le constat : le constat de la situation, ça, personne ne le nie. On est tout à fait d'accord, c'est absolument visible et on est bien d'accord qu'il y a une augmentation des dépenses et une diminution des recettes, mais on est encore dans une situation favorable.

Concernant les dépenses de personnel, il y a eu une augmentation importante, mais on a vu tout à l'heure que cette augmentation s'explique par des dépenses qui sont imposées par les revalorisations. C'est une bonne chose pour nos agents, mais ça a un coût important, et ce n'est pas compensé par l'État. Pour les effectifs en eux-mêmes, je crois qu'on est sûr de la stabilité d'effectifs. On peut effectivement penser que maintenant, on est arrivés à structurer cette commune nouvelle, avec les services, l'encadrement intermédiaire, en particulier, qui a été mis en place grâce à tout le travail qui a été fait par les RH. Et

maintenant, je pense que ça sera une stabilité, et on étudiera au cas par cas les économies possibles là-dessus.

Et les traversées de Binic, je ne voudrais pas rentrer dans le détail, mais comme ça fait deux fois que le sujet est abordé, il y aura quelque chose avant la fin du mandat. En fait, c'est vrai qu'il y a eu tout un travail de fait qui avait déjà été engagé, mais un travail qui n'avait pas pris en compte les traversées, en particulier les voies douces d'une part, et d'autre part, les contraintes à venir, sur à la fois la submersion marine et les crues de l'Ic, qui nécessitent de faire une pause sur une partie des aménagements, puisqu'une étude hydraulique est en cours et on n'aura le résultat que fin 2024. Par contre, ce qui est inscrit au budget, ce sont des travaux qui vont être réalisés dans le délai du mandat, pour des réaménagements entre l'avenue Foch et l'entrée du parking de l'Estran. Et là-dessus, on est pressés par le Département, puisque le Département a prévu dans son plan de charge de refaire la couche de roulement en 2026. Donc nous, si on ne veut pas avoir à repayer, dans des aménagements futurs, cette couche de roulement, il faut qu'on fasse nos travaux entre 2025 et début 2026. Donc ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est quelque chose qui est vraiment en cours.

Tu voulais compléter, peut-être, Nathalie ?

Nathalie Mobuchon : Puisqu'on s'étend réellement sur les dépenses de personnel, je propose qu'on passe effectivement à la diapositive qui le concerne. Sur les effectifs au 30 novembre 2023, donc 129 agents employés par la commune en 2023, 132 en 2022, 132 en 2021 : donc nous ne faisons pas exploser les effectifs. On voit qu'il y a même une petite baisse. C'est une de nos inquiétudes, effectivement : il faut qu'on soit très vigilants sur ce point de dépense, puisque c'est notre première dépense sur le budget.

Je l'ai dit tout à l'heure, les augmentations, en fait, c'est 5,3 % d'augmentation, d'évolutions réglementaires qui nous sont imposées, ce qui représente 236 000 €.

Monsieur le Maire : Merci.

Gilbert Bertrand : Sur les effectifs adaptés aux besoins, effectivement, il y a eu beaucoup de renouvellement de personnel. Il y a eu des départs naturels, des démissions, mais ce qui se produit, et je pense que toutes les collectivités et tous les secteurs de l'emploi ont la même problématique, c'est déjà d'attirer des candidats sur des postes. Il n'est pas toujours évident de trouver des candidats. Donc ce qui est fait, c'est que les postes sont rarement remplacés à l'identique, c'est-à-dire qu'une fiche de poste, au moment du recrutement, elle évolue, et elle évolue dans un sens, en général, où le nouveau recruté aura des fonctions plus dans un cadre organisé avec d'autres collègues. Et ça, c'est vraiment un changement aussi dans les pratiques de travail : on travaille beaucoup là-dessus, de faire travailler les équipes ensemble, les faire travailler au maximum ensemble. Et c'est un peu des pratiques nouvelles qui sont aussi attractives pour les plus jeunes. Donc ça, c'est une dynamique qu'on espère pouvoir mener à effectifs constants, comme ça a été dit, mais à effectifs organisés différemment.

Et sur la question de l'orientation des projets, réalisables, ou irréalisables pour Madame Machet, l'exercice est vraiment intéressant, parce qu'on a des dossiers qui sont vraiment constants : ils sont là avant, ils sont là après. Donc il y a les traversées de Binic ; la cuisine, c'était un dossier qui était déjà travaillé avant, enfin pas travaillé, mais qui était voulu avant. Donc on a avancé, sur une année vraiment de mise en route. Là, on est au marché d'assistance à maîtrise d'œuvre qui a été validé. Sur l'ensemble des projets, effectivement, la question, on peut dire « qu'est-ce que vous allez retirer ? », mais oui, effectivement, c'est là où est tout l'enjeu. Et moi, je pourrais vous inverser la question, c'est-à-dire : qu'est-ce que vous proposez d'enlever dans ce qu'on a mis ? Sachant que nous, on a déjà enlevé certaines choses, et on a orienté nos projets : on les a orientés sur des projets à objectif collectif, donc servir au plus grand nombre, d'utilité collective ; des projets orientés sur les économies ou l'environnement, les économies d'énergie, la sobriété. Voilà, on les a

orientés un peu de cette façon-là. Après tout ça, ça évolue forcément, en fonction du contexte et des nécessités, mais c'est aussi l'intérêt d'avoir ce plan d'investissement, justement pour travailler, pour réfléchir à quel est le projet qu'on garde et celui qu'on met de côté ou qu'on diffère.

Monsieur le Maire : On va passer aux budgets annexes.

Nathalie Mobuchon : Pour ce qui est des budgets annexes, pour le camping municipal, les résultats cumulés au 31 décembre, pour ce qui est du fonctionnement, sont de 132 000 €, et de 129 000 € pour l'investissement. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, comme pour le budget principal, une forte augmentation des charges à caractère général, donc 11 000 €, notamment 12 % qui correspondent à 2 000 € d'énergie. Des fournitures pour la location, de la réalisation de travaux en régie. 1,3 pour la maintenance du nouveau site Internet : il était grand temps quand même de faire quelque chose pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle au camping municipal ! Des honoraires pour les déclarations fiscales. Ça, c'était pour ce qui était en 2023. Pour 2024, nous prévoyons une forte augmentation des dépenses d'énergie, puisque le camping, c'est le gaz, donc c'est multiplié par trois. La poursuite de travaux en régie pour rénover les studios, le Mobil-home et l'accueil. Le paiement de l'impôt sur les sociétés. Et l'augmentation de la redevance spéciale.

En face de cela, nous avons des recettes. Un chiffre d'affaires en augmentation de 6 %, mais ce qui est surtout lié en fait à l'augmentation tarifaire de 2023. Et nous avons aussi des loyers perçus avec la location de la maison du camping aux réfugiés ukrainiens. Pour 2024, une perspective de stabilité voire une baisse en raison du gel des tarifs et d'une semaine d'ouverture en moins.

Pour ce qui est de l'investissement, en 2023, environ 28 000 € de dépenses d'équipement avaient été réalisées : rénovation de l'aire de jeux, acquisition d'un site Internet et de logiciel de réservation, pour un paiement en ligne, divers aménagements en régie (le point propreté, le luminaire avec remplacement par des LED, le changement de la robinetterie, la signalétique et les emplacements de camping-cars). Pour 2024, nous prévoyons la rénovation des studios et des Mobil-homes en régie : on l'estime à 16 000 €. L'acquisition de cabanes-étape pour les randonneurs, 10 600 €. Une borne de recharge pour les vélos à assistance électrique et pour les téléphones, pour 17 000 €. Il va nous falloir acheter un nouveau lave-linge — et un lave-linge dans un établissement qui reçoit du public, ça a un certain prix : 6 000 €. Du matériel et réseaux informatiques et mobilier pour 10 000 €. Une rénovation aussi des toitures, qui est nécessaire, suite à l'étude de faisabilité que nous avons effectuée dans le but d'installer des chauffe-eaux solaires, pour 36 000 €, donc une rénovation, mais dans le but de faire des économies de dépenses de fonctionnement. Pour information, le coût de l'installation d'une solution de chauffe-eau solaire s'élève à 65 000 €.

Et pour ce qui est des recettes, tout est autofinancé dans cet investissement. Il n'y a pas de dettes sur le budget du camping.

Pour le cinéma, en fonctionnement, des dépenses qui sont globalement stables, malgré l'augmentation du coût de la prestation du service Cinéode suite au nouveau marché, donc 3 000 € d'augmentation, et malgré l'externalisation de l'impression des programmes. Des recettes en légère progression, et une subvention de la commune qui reste à 40 000 €. Pour 2024, nous prévoyons une forte augmentation des dépenses d'énergie, toujours liée à la multiplication par trois du prix du gaz. Pour ce qui est des recettes, une stabilité des tarifs, puisque nous n'avons pas augmenté les tarifs du cinéma. Une perspective de réduction des résultats en cas de stabilité de la subvention d'équilibre. On la garde en fait à 40 000 €.

Pour ce qui est de l'investissement, en 2023 et pour le DOB 2024, la section d'investissement du budget cinéma ne concerne que les biens meubles, avec 7 200 € de dépenses possibles en autofinancement, pour 2024, et il n'y a pas de dette non plus sur ce budget.

Donc nous sommes à 35 300 € de fonctionnement, et 3 300 € d'investissement pour ce budget.

Le troisième budget annexe, l'établissement France Services. En fonctionnement, pour 2023, les charges à caractère général étaient limitées à environ 5 000 €. Les charges de personnel représentaient 1,25 équivalent temps plein puisque l'accueil était mutualisé avec l'accueil de la mairie. Et l'entretien de locaux, pour 66 600 €. Pour 2024, il nous faudra, au moment du déplacement de l'espace France Services dans les nouveaux locaux de la Poste, créer des postes supplémentaires, donc 0,5 (un mi-temps) pour l'agence postale, qui est financé, et un poste d'accueil en plus. Et pour ce qui est des charges à caractère général, une augmentation de 15 000 €, en raison de l'occupation exclusive des locaux. Donc les compteurs seront vraiment bien séparés.

Pour ce qui est des recettes, la subvention de la commune restera stable à 40 000 €. Le poste créé pour l'agence postale (je vous le dis) est financé, puisqu'il y aura une participation de la Poste : 3 000 € à l'ouverture et 1 100 € par mois. Et une aide de l'État, pour l'espace France Services : 40 000 € cette année, et réévaluée (en mieux), ce sera 45 000 € pour 2024. On était à 35 en 2022, on a eu 5 000 € de plus en 2023, on est passés à 40.

Pour ce qui est de l'investissement, en 2023, il n'y a pas eu de réalisation. Par contre, pour 2024, pour le bon fonctionnement du bâtiment, il va nous falloir acquérir du matériel de bureau et mobilier, et de l'informatique et de la téléphonie. Une subvention d'équipement de la commune est prévue pour 25 000 € sur le budget principal.

Point important aussi, au moment de ce débat d'orientation budgétaire, une donnée sur la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour faire court, une dette au 31 décembre 2023 de 230 € par habitant, donc très nettement en dessous de la moyenne nationale.

Et pour ce qui est d'une petite perspective sur les marchés financiers, on observe un ralentissement de l'inflation, ce qui pourrait avoir pour effet (et c'est plutôt bénéfique) une baisse des taux d'ici 2024, ce qui est plutôt une bonne chose. Donc, en 2022, on était à 3,93 %, et pour 2024, vous le voyez dans la courbe, une nette baisse des taux espérés, ce qui conditionnera effectivement notre recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire : Très bien, merci, Nathalie. Quelques questions sur les budgets annexes ?

Michel Léger : Une question. Il n'y a plus de budget annexe sur le port, et c'est bien normal puisque tout est dans la SPL, mais il ne m'a pas semblé qu'il y ait d'incidence dans ces différents tableaux, de quoi que ce soit concernant la SPL. Il n'y a pas d'appel de fonds ?

Monsieur le Maire : Non, il y a des mouvements encore à propos de l'énergie, suivant la convention qui a été signée avec la SPL et le Département. C'est nous qui avons les contrats, je crois, sur des points d'éclairage autour du port, et il y a une refacturation en fonction du nombre de points d'éclairage. Autrement, les transferts ont été faits, et je crois qu'il ne reste plus rien, c'est terminé.

Michel Léger : Ça veut dire que l'arrivée du port est comment ? Elle est bénéficiaire, elle est déficitaire ? Si elle est déficitaire, il y aura peut-être des appels pour combler un certain nombre de pertes ?

Monsieur le Maire : Non. On n'est plus partie prenante, nous.

Michel Léger : Vous êtes administrateurs, quand même.

Monsieur le Maire : Non. Non, non. On n'est pas dans le Conseil d'administration. On a demandé à y rentrer, comme Paimpol ; on n'a pas eu la réponse. Cela nécessiterait des modifications de statuts, puisque ça n'a pas

été prévu. On est dans un comité stratégique, donc on est tenus informés, il y a deux ou trois réunions par an.

Michel Léger : En fin, ça marche, il n'y a pas de mauvaise surprise à attendre de ce côté-là ?

Monsieur le Maire : Non.

Nathalie Mobuchon : Non, non. On échange régulièrement, on a continué à avoir de bons rapports effectivement avec le port. On a prévu effectivement aussi, au dernier comité stratégique de la SPL Eskale d'Armor, on a demandé au responsable du port de venir faire une petite présentation, justement, mais entre nous, que nous, on présentera après en Conseil municipal, pour effectivement continuer à avoir de l'information sur ce qui se passe.

Michel Léger : Vous pouvez même le faire venir au Conseil municipal, vous savez ! Il peut servir à ça aussi, le Conseil municipal.

Nathalie Mobuchon : C'est vrai. C'est pour la plénière du mois de mars qu'on a prévu...

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie, pour cette longue présentation. Merci aux services d'avoir préparé tous ces documents, et puis merci pour tout le travail en amont, bien sûr.

Sur ce DOB, on doit voter, non pas sur le contenu (le DOB en lui-même), mais sur le fait que la présentation a été faite. Donc sur ce vote, qui est pour ? Merci à vous.

#### **Vote à l'unanimité**

#### **03— Subvention 2024 à l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer**

---

Nathalie Mobuchon : Oui, parce que c'est un point purement financier, mais on l'a déjà évoqué, du coup. Le 8 février 2023, le Conseil municipal avait approuvé les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 avec l'Office de tourisme de Binic Étables-sur-Mer. Cette convention prévoyait le versement d'une subvention annuelle de 201 000 €. Nous vous proposons aujourd'hui de réduire cette contribution, pour tenir compte (comme nous vous l'avons présenté) de la participation de l'Office de tourisme, à hauteur de 10 000 € TTC par an aux animations de la commune, du transfert de la commune de la prise en charge des animations estivales, donc de l'animation Place aux Mêmes, pour un coût de 12 500 €, de l'augmentation importante des produits de taxe de séjour reversés par la commune à l'Office, donc 170 000 € en 2023 (+35 000 € par rapport à 2022). Pour revenir un petit peu en arrière quand même, en 2017, le produit de la taxe de séjour ne représentait que 60 000 €. Et donc du fait justement de cette importante augmentation de la taxe de séjour, et pour un travail effectivement fait par l'Office de tourisme (c'est lui qui recense et qui va chercher cette taxe), l'Office a aujourd'hui un excédent de fonctionnement cumulé de 250 000 € à fin 2022. Et nous vous l'avons dit, la commune prendra en charge de menus travaux sur le bâtiment : la façade... Et puis nous nous sommes engagés, effectivement, à lancer une petite étude d'aménagement de l'étage, puisque ce bâtiment, au moment où il a été construit (pour souvenir, il a été inauguré en tout début de mandat 2014), il a été fait pour quatre personnes. Donc aujourd'hui, ils sont un peu à l'étroit dans ce bâtiment. Il a été fait à Binic pour Binic. Aujourd'hui, nous sommes Binic Étables-sur-Mer, il y a six employés, et ils reçoivent beaucoup plus de monde. Donc nous étudions la possibilité de pouvoir faire un espace de travail à l'étage, parce que là, ils sont à l'étroit, comme pas mal de nos services. Pour cela, il nous faut faire une étude, parce qu'aujourd'hui, on ne sait pas, justement : l'étage, c'est juste un espace de stockage, on ne sait pas si c'est suffisant pour pouvoir aménager et faire un établissement recevant du public, ou une salle de réunion digne de ce nom. On estime la dépense à 15 000 € dès 2024.

La commission des Finances du 9 janvier s'est prononcée et a émis un avis favorable à cette proposition. Donc il vous est proposé ce soir d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 annexé à la présente délibération et de fixer la subvention de la commune à l'Office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer pour l'année 2024 à 168 500 €.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie. Je pense que sur ce point, on a eu pas mal d'explications, puisqu'on l'a évoqué tout à l'heure, déjà, dans le DOB. À moins qu'il y ait une demande de questions supplémentaires, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité**

#### **04— Subventions 2024 aux associations**

---

Olivier Bézely : Bonsoir. Les demandes de subventions des associations pour l'année 2024 ont été examinées par la commission Culture en date du 27 novembre 2023, par la commission Social et Solidarités du 11 décembre 2023, la commission Vie associative du 24 novembre 2023, la commission Jeunesse, enfance du 23 novembre 2023, et la commission conjointe Finances/Vie associative du 9 janvier 2024.

Vu les demandes de subvention déposées par les associations, vu les avis des commissions municipales, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024, telles qu'annexées à la présente délibération, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec les associations.

Monsieur le Maire : Vous avez les tableaux représentant les différentes subventions en fonction des domaines précités. Olivier, peut-être je te laisse commenter ?

Olivier Bézely : Comme tu veux. Peut-être y a-t-il des questions ? Vous avez le tableau récapitulatif.

Monsieur le Maire : Vous avez eu le tableau, vous avez eu l'occasion de participer aux différentes commissions. Je ne sais pas s'il y a des questions ? Madame Machel ?

Bernadette Machel : Le montant que j'ai vu à la page précédente n'est pas de 143 330 €, ce n'est pas 152 000 €.

Nathalie Mobuchon : Ce n'est pas ça.

Bernadette Machel : Oui, mais bon, c'est quand même quelque chose qui nous a été donné !

Monsieur le Maire : C'est parce que la différence, en fait, c'est des réserves.

Bernadette Machel : Oui, alors c'est pour ça, je voudrais savoir combien il y a de réserves, parce que là, il y avait trois fois...

Monsieur le Maire : Il y a 8 000 € de réserves.

Bernadette Machel : Une fois.

Monsieur le Maire : Plus 1 000 € pour l'association Jumelage. La différence effectivement s'explique par ces deux sommes, de 9 000 €, donc rajoutés à 143. Ce que l'on peut dire par rapport au total des subventions, c'est que l'objectif, c'était la stabilité. On est, par rapport au CA 2023, dans l'estimation... Toutes les subventions qui devaient être versées ont été versées, et on est à 8 000 € de moins que le montant des subventions attribuées en 2023. Après, sur le détail, vous avez les différentes subventions par chapitres.

Donc cette diminution... Alors il y a évidemment tout ce qui concerne les associations sportives, c'est un montant par enfant de la commune qui pratique l'activité, donc il y a des fluctuations là-dessus, mais c'est à la marge. Et on a par contre augmenté, par rapport à 2023, les subventions accordées aux associations caritatives, que ce soient les Restos du Cœur, on propose de leur attribuer 3 000 € correspondant à leur demande. On sait bien des difficultés de toutes ces associations, aujourd'hui, pour faire face aux demandes croissantes. Le Secours Catholique se voit doté de 80 € supplémentaires et le Secours Populaire, un maintien de la subvention, mais pas d'augmentation, parce qu'en fait, on reconduit la mise à disposition d'un emplacement au camping municipal pour les deux mois d'été, pour pouvoir accueillir une caravane et permettre à des familles de séjourner, d'avoir quelques vacances.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ces subventions, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

Bernadette Machet : Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais j'ai une procuration de Guillaume Barbier, et il voulait s'abstenir.

Monsieur le Maire : Bien sûr, pas de problème, donc une abstention.

### **32 voix pour et 1 abstention (Guillaume BARBIER-CUEIL)**

#### **05— Convention pour le réseau « Les Médiathèques de la Baie »**

---

Kévin Lebrun : Suite à l'intégration de la bibliothèque de Lantic, il convient de mettre à jour la convention pour le réseau des Médiathèques de la Baie initialement adoptée en 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 de la convention réactualisée de versement de participation pour les frais de fonctionnement, avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, faisant suite à l'intégration de la bibliothèque de Lantic dans le réseau informatique intercommunal de lecture publique, d'adopter l'application du nouveau ratio par commune, suite à l'intégration de la bibliothèque de Lantic dans le réseau, applicable au montant réel des dépenses de fonctionnement pris en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le calcul des participations aux frais de fonctionnement sollicités auprès de la commune de Binic-Étables-sur-Mer (ratio de 4,66 %, soit 6 240,25 € de contribution prévisionnelle contre 5 812,75 € en 2023), et enfin, d'autoriser la signature de la charte de fonctionnement mise à jour suite à l'intégration de la bibliothèque de Lantic dans le réseau des Médiathèques de la Baie.

Monsieur le Maire : Merci, Kevin. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Très bien, merci.

#### **Vote à l'unanimité**

#### **06— Rapport 2021-2023 de la commission communale sur l'accessibilité**

---

Aurélia Chorin : Merci. Depuis 2005, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les communes ou intercommunalités de plus de 5 000 habitants. Sur la commune de Binic-Étables-sur-Mer, une commission communale pour l'accessibilité a été créée par une délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2018. Elle était constituée de huit élus et s'est réunie le 17 septembre 2019, puis le 6 janvier 2020. Cette commission est aujourd'hui constituée de 17 personnes : des habitants et des élus. Elle se réunit plusieurs fois par an pour travailler de manière collégiale, et dresser le bilan des actions menées par la commune dans le domaine du handicap. Vous avez les différentes missions de la commission qui sont affichées, je ne vais pas les reprendre.

Avant de passer à la prise d'acte de ce rapport, on va passer à la slide d'après, qui vous présente quelques réalisations qui sont présentées dans le rapport d'accessibilité. Au niveau des travaux, au niveau de la plage du Moulin, un tapis de mise à l'eau, l'aménagement d'un cheminement piétonnier aux normes PMR, le long du muret sur la zone sablée. Le cheminement du parking, amélioration du rond-point. Au niveau de la mairie de Binic, la création d'une place de parking PMR, à proximité immédiate de la mairie. Sur la place de la Cloche à Binic, la rénovation du marquage de la place de stationnement. Au niveau du parking de l'Estran, nous avons également des stationnements qui ont été réalisés, et notamment un stationnement à proximité immédiate des sanitaires, ainsi que le revêtement accessible pour y accéder. Au niveau de la plage de la Banche, une table de pique-nique adaptée PMR a été installée et la plage a été labellisée Handiplage. Le label de niveau 1 a été obtenu. Pour information, ça a été la première plage labellisée au niveau de notre agglomération, et la deuxième au niveau départemental. Des améliorations ont été menées également au niveau de la plage des Godelins, sur les places de stationnement. Nous avons deux cabines de plage qui sont réservées aux personnes à mobilité réduite sur la zone Nord, qui sont plus larges, et le tarif a été modifié pour qu'il soit en conformité avec le tarif des autres cabines. Au niveau du Vau-Duran, le cheminement piéton à côté de l'étang a été sécurisé. Sur le cimetière Saint-Roch, des travaux de sécurisation et la création d'un stationnement à l'arrière, avec une place PMR qui a été réalisée. Le cimetière de Binic a vu également la place PMR réalisée. Au niveau de l'espace Joret, de nouveaux WC dont des WC PMR ont été réalisés, et le cheminement.

D'autres actions ont été mises en place au niveau du cinéma. Il a été équipé d'une boucle magnétique et d'un dispositif d'audiodescription pour les personnes déficientes visuelles ou auditives. La bibliothèque municipale fait partie du réseau des Médiathèques de la Baie ; elle participe chaque année au mois de l'accessibilité, donc le mois d'octobre en 2023 était la dernière édition. Il est important de savoir qu'il y a des valises qui vont de médiathèque en médiathèque, au fil des mois, des valises qui peuvent contenir du matériel adapté pour les personnes avec un handicap, par exemple des livres pour enfants ou adultes, ou du matériel informatique pour les personnes DYS (tablettes, stylos lecteurs, claviers). Il y a une valise pour les non-voyants et malvoyants, une valise pour les sourds et malentendants, avec des livres à écouter ou des livres à caractères agrandis. La salle de l'Estran dispose également d'une boucle magnétique qui sera testée en 2024 pour s'assurer de son bon fonctionnement. Notre Office de tourisme a été labellisé Tourisme & handicap en juin 2022, pour les quatre handicaps (moteur, mental, auditif et visuel). En 2023, une conférence sur le handicap a été réalisée par Louis Gustin, ici même, dans cette salle. La commune soutient un jeune homme de la commune qui s'appelle Ryan Dubois, qui a imaginé, en 2021, un outil pour clavier d'ordinateur à destination d'enfants souffrant de troubles d'apprentissage comme la dyslexie ou la dyspraxie. Ce jeune homme avait imaginé ce dispositif à l'âge de 16 ans, et afin de pouvoir en faire bénéficier les élèves binicais et tagarins, la commune a acheté plusieurs claviers qui sont à disposition sur demande dans les écoles. Et en décembre dernier, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de la commune ont été voir « *We have a dream* », un film d'une durée de 1h36 proposé par la mairie, dans lequel le réalisateur donne la parole à six enfants handicapés qui vivent dans différents pays. C'était l'occasion de sensibiliser les enfants au handicap, et leur faire porter des valeurs pour leur futur et leur apprentissage d'adulte qui sont importantes.

D'autres actions : afin de favoriser le vieillissement actif et en bonne santé, notre commune a proposé un projet visant à rendre plus accessible le territoire aux seniors et aux personnes à mobilité réduite, en adaptant le mobilier urbain à une population vieillissante ou avec des difficultés de déplacement, en luttant contre l'isolement par la création d'un parcours de bancs, et ainsi de lieux de rencontre. La commune a donc candidaté à l'appel à projets « Ville amie des Aînés » sur la thématique des environnements bâtis plus adaptés, dans le but d'assurer la bienveillance des espaces publics en faveur de l'avancée en âge. Pour ce projet, la commune a obtenu, en septembre dernier, une subvention de 37 000 €. Enfin, des agents d'accueil ont été formés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Et vous trouverez, notamment

sur le site de la commune mis à jour, la liste des sanitaires publics accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Quelques travaux prévus pour 2024 : la création d'une place de stationnement au niveau du cimetière de Binic, côté rue des Fontaines, qui sera réalisée en même temps que les travaux d'aménagement de la rue. Au niveau du cimetière d'Étables-sur-Mer, une étude sera réalisée sur le revêtement nécessaire dans les allées, pour les rendre accessibles. Actuellement, c'est du gravier et c'est compliqué pour un fauteuil de se déplacer dans le cimetière. C'est pourtant une demande des habitants de s'y rendre, donc on va étudier comment rendre les chemins accessibles dans le cimetière. Et au niveau de l'aire de la Chapelle, une place de stationnement PMR sera créée, ainsi que le chemin qui sera rendu accessible jusqu'à la table d'orientation, pour permettre aux habitants en fauteuil de pouvoir aller jusqu'à cet endroit très agréable.

Enfin, nous mettrons à disposition un registre public d'accessibilité par établissement public, et nous mettrons à disposition dans les accueils des mairies un classeur qui va recenser les « CV » entre guillemets des personnes qui proposent leurs services en CESU de particulier à particulier, puisque en fait, quand on est une personne handicapée à domicile, on peut avoir besoin d'une aide à domicile, et ça peut être compliqué de trouver la bonne personne, alors qu'elle peut être trois rues à côté. Donc l'idée, c'est de mettre en lien les besoins avec les demandes, de manière plus facile.

En concertation avec les membres de la commission Accessibilité, les services de la commune œuvrent pour améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public, de la voirie et des espaces publics, des logements par l'intervention des élus auprès de l'agglomération, dans le cadre des futurs travaux du guide des aides Habitat, et par l'élaboration du prochain programme local de l'habitat. Et le travail des agents est également complété par des actions inclusives, notamment dans le domaine de la Culture ou de l'Enfance-Jeunesse.

Donc je vous propose de prendre acte du rapport 2021-2023 de la commission communale pour l'accessibilité de notre commune, rapport qui a été annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Aurélia. Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres de la commission Accessibilité qui se réunit trois ou quatre fois par an. C'est vrai que le travail est immense. Il y a beaucoup de retard, mais on met beaucoup d'énergie, en tout cas, pour avancer. Et je remercie donc les élus, mais aussi les personnes représentant des associations ou les habitants, qui nous aident grandement, par leurs remarques, à avancer. Et derrière, évidemment, ça génère un travail pour les services, et je remercie la directrice des services techniques qui pilote aussi ce dossier avec les agents.

Gilbert voulait rajouter un mot.

Gilbert Bertrand : J'allais exactement dans le même sens, vraiment pour saluer ce travail. Alors, il y en a déjà eu dans le passé, mais là, ce qui a été fait sur les trois années, c'est vraiment un travail récurrent, un travail de longue haleine, un travail vraiment dans la durée, fait de plein de petites choses qui, mises bout à bout, aident des gens qui sont en situation difficile. Ça va aussi avec le vieillissement de la population, puisqu'on est amené à avoir une population plus vieille, donc ça va dans le bon sens pour ça.

Je voudrais dire aussi quelque chose d'important, c'est que ça peut apparaître parfois, pour certains, frustrant, le fait de ne pas avancer, de ne pas prendre tout, parce qu'on a eu beaucoup de contributions de ce groupe, et c'est vrai que ça peut apparaître parfois frustrant de ne pas pouvoir avancer. Moi, j'aimerais leur donner vraiment cette volonté de continuer. Alors, je vais rajouter juste un point, parce que pour ceux qui sont valides, qui n'ont pas de problème, il y a des petites choses, je ne parle pas de technique, je ne parle pas d'aménagement, je parle de simples gestes du quotidien : les parkings sur les trottoirs, là où ce n'est pas autorisé, pour nous, valides, ça ne pose pas forcément de souci ; pour quelqu'un qui est moins valide, c'est

un sacré obstacle. Voilà. Donc ça, c'est des choses, on a eu beaucoup, beaucoup cette remarque, donc si on peut passer le message de respecter les parkings, ne pas se mettre à des endroits qui bloquent le cheminement... Et moi, ce que je retire, personnellement, c'est que, à chaque fois qu'on a un dossier, on essaie de faire cet effort de dire « là, maintenant, si on est moins voyant, moins valide, commence ça se passe ? ». Et je peux le dire, ça change complètement la vision de tous les dossiers : à chaque fois, il y a quelque chose qui est apporté.

Donc moi, pareil, je remercie tous ceux qui ont contribué à ce travail.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce dossier ? Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **Vote à l'unanimité**

#### **07— Modification simplifiée n° 2 du PLU- Avis du conseil municipal**

---

Hélène Lutz : Bonsoir. Le premier point va être la modification simplifiée n° 2 du PLU de Binic. Pourquoi le PLU de Binic ? Parce que les zones dont on va parler sont situées sur la commune historique de Binic, avec un PLU qui avait été approuvé en septembre 2015. En fait, il s'agit des zones UE, qui avaient un caractère restrictif sportif, et donc la proposition de l'Agglo, c'est de les faire passer en secteur à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public. Il s'agit notamment du secteur UE de Coubertin, par contre qui sera dans le futur PLUI inscrit en 2AU, parce que pour l'instant, il n'y a pas l'eau potable, mais ce 2AU, l'Agglo nous a dit que ça pourrait évoluer selon le résultat du schéma directeur d'eau potable que SB2A va présenter à l'approbation avant le PLUI. C'est SB2A qui est compétente et donc c'est elle qui a mené toutes les procédures, dont l'enquête publique. Néanmoins, tout ceci ne sera achevé que s'il y a un avis positif du Conseil municipal de Binic-Étables-sur-Mer, puisqu'on est une commune fusionnée aujourd'hui.

Le public a été informé par insertion d'un avis de mise à disposition en novembre 2023, et il y a eu aussi des dossiers notifiés aux personnes publiques associées, dès février 2023, ainsi qu'à la Mission régionale de l'autorité environnementale dès février 2023. Aucune remarque n'a été formulée lors de la mise à disposition du public. La MRAE, elle, n'a pas répondu et il a juste été fait mention que nous avons par exemple des aires de protection pour le whisky ou pour des choses comme ça, mais qui n'avaient pas de lien avec la zone UE, donc l'Agglo n'en a pas tenu compte.

Donc il est proposé ce soir d'émettre un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Binic.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Michel Avril.

Michel Avril : Du coup, est-ce qu'on a des projets sur ces zones-là ?

Hélène Lutz : Le projet aujourd'hui qui fait que l'Agglo pousse à la roue, c'est qu'ils aimeraient pouvoir y implanter le CIAS, notamment à Coubertin. C'est pour ça sans doute que d'ailleurs le schéma d'eau potable va être modifié par l'Agglo, et qu'ils accepteront de faire les travaux, parce qu'ils sont pressés d'y mettre le CIAS.

Michel Avril : Et en ce qui concerne la Ville-Hulin, c'est la même situation ?

Hélène Lutz : Dans la Ville-Hulin, pour l'instant, il n'y a aucun projet.

Michel Avril : Il n'y a aucun projet, mais le risque, en fin de compte, c'est qu'il peut très bien y avoir des habitations sur ces zones-là...

Hélène Lutz : Ah non ! Pour l'instant, les zones UE restent des zones d'équipement collectif, d'intérêt collectif et de service public.

Michel Avril : Merci.

Bernadette Machet : S'il vous plaît, excusez-moi, mais je reviens sur la délibération et là, ça me pose problème, parce que vous dites que, pour les zones UE du PLU de Binic, le caractère sportif va être supprimé. On a parlé, en commission Urbanisme, uniquement de la zone Coubertin, mais là, ce qui m'a interrogée, c'est que toutes les zones UE vont perdre le caractère sportif. Là, j'aimerais bien avoir une explication, parce que si la Ville-Hulin perd son caractère sportif, ça me pose problème quand même !

Hélène Lutz : C'est évident que le fait d'ouvrir le secteur a vocation d'intérêt collectif et service public n'enlève pas le côté sportif. Simplement, elles avaient le n° 5 en UE, elles étaient classées en UE n° 5, qui faisait qu'elles avaient une restriction, elles ne pouvaient servir qu'à du sportif. Aujourd'hui, elles redeviennent UE générale, donc on peut aussi y mettre des équipements sportifs, mais pas que ça.

Bernadette Machet : Ce n'est pas ce qui est marqué dans votre délibération, puisque « cette procédure vise à supprimer le caractère sportif de la zone ».

Hélène Lutz : Que sportif, alors on va dire « le côté uniquement sportif », c'est ça qu'il va falloir rajouter. C'est la restriction qui était avant qui est enlevée. Aujourd'hui, c'est plus ouvert que ce qui était avant.

Bernadette Machet : Eh bien, il faudrait revoir votre délibération, parce qu'on ne la comprend pas comme ça !

Monsieur le Maire : On l'avait évoqué. C'est l'agglomération, effectivement, qui a fait cette rédaction, mais on s'est renseignés, on l'avait évoqué en commission, et on s'est renseignés là-dessus. Et donc effectivement, c'est ce que dit Hélène. C'était beaucoup plus restrictif ; aujourd'hui, ça reste général, et ça n'exclut en rien les équipements sportifs.

Michel Avril : On peut donc faire un terrain de beach-volley à la Ville-Hulin, si j'ai bien compris ?

Hélène Lutz : C'est un trait d'humour !

Monsieur le Maire : On propose de préciser « uniquement », par rapport au contexte de la délibération, en disant, pour que ce soit clair, que « ça n'exclut pas des équipements sportifs ».

Bernadette Machet : Ah ! Merci !

Yannick Collin : Et donc vous avez parlé d'une éventuelle évolution vers une zone 2AU ?

Monsieur le Maire : 2AU à cause de l'alimentation en eau potable aujourd'hui.

Yannick Collin : Donc ce qui veut dire que la Ville-Hulin pourrait évoluer en 2AU ?

Hélène Lutz : Non ! 2AU<sub>E</sub>. 2AU<sub>E</sub> : il y a le E. Si, si, c'est 2AU<sub>E</sub> !

Gilbert Bertrand : Peut-être préciser les termes, pour les gens qui regardent ?

Monsieur le Maire : Effectivement, Gilbert a raison. Pour les gens qui nous suivent à distance, le fait de passer en 2AU, ça veut simplement dire que le terrain en l'état aujourd'hui n'est pas ouvert à l'urbanisation, parce qu'il manque l'adduction en eau. Donc après, il passera en 1AU<sub>E</sub>, c'est-à-dire « équipement d'intérêt collectif ». Bien : des précisions importantes et nécessaires autour de cette délibération. Merci à vous.

Donc on peut passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **Vote à l'unanimité**

#### **08— Dénomination de rues**

---

Hélène Lutz : La suivante, c'est des dénominations de rues. Il y a trois voies qui ont été proposées par la commission Urbanisme.

D'abord, l'allée Marie-Le-Gac-Salonne : il s'agit de l'allée qui longe le restaurant L'Exotique, et qui va vers le Vau-Duran. Il y a des maisons, et il y a nécessité de nommer cette allée. Donc on l'a appelée du nom de cette femme journaliste et militante féministe, qui était la première féministe bretonne.

Ensuite, il y a l'allée du Tertre de la Vallée. Là, c'est dans le lotissement du Chemin des Hautes Fosses, il n'y a pas non plus de dénomination. On a été rencontrer des personnes qui connaissent cet espace depuis longtemps, et qui ont dit qu'autrefois, il y avait une allée du Tertre de la Vallée, donc on a repris le nom d'un petit chemin ancien qui n'existe plus, puisqu'il a disparu suite à la création de l'étang du Ponto. Donc ça s'appellera l'allée du Tertre de la Vallée.

Et enfin, l'allée Constance-Le-Mérier : il s'agit du programme de logements sociaux COOPALIS, rue du 8 mai 1945, et la commission d'urbanisme propose le nom de Constance Le Mérier, qui était une musicienne et poétesse de langue bretonne.

Donc il est proposé au Conseil municipal de voter la dénomination de ces trois voies.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Une intervention, Bernard Escande ?

Bernard Escande : Juste une information, COOPALIS, ils commencent les travaux quand ?

Monsieur le Maire : Alors, ils vont commencer sans tarder ! Ils devaient commencer en octobre, il y a eu une histoire de gestion d'eaux pluviales, je crois, qui n'avait pas été étudiée, et donc voilà.

Hélène Lutz : C'était un problème d'eau par rapport au voisin qui a posé déjà quelques soucis, et qui a de nouveau posé des soucis, là, au moment où ils devaient poser leurs canalisations d'eau. Donc il a fallu qu'ils obtiennent l'accord que la taille de la canalisation d'eau qu'ils allaient poser aller convenir à ce monsieur. C'est ça qui a tout retardé.

Monsieur le Maire : Bien, je vous propose de voter ces trois délibérations, si vous en êtes d'accord, pour les dénominations de voies. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **Vote à l'unanimité**

#### **09— Acquisition d'une parcelle, rue des Étoiles**

---

Hélène Lutz : Le point suivant, c'est l'acquisition d'une parcelle, rue des Étoiles, au coin de la rue des Étoiles et de la rue de l'Étouble. C'est un dossier où les propriétaires avaient un calvaire en fond de jardin et ils avaient demandé à ce que ce soit la commune qui en devienne propriétaire. Donc en fait, il n'y aura que des frais d'actes qui seront à la charge de la commune, et on va récupérer 15 m<sup>2</sup>, et surtout ce calvaire que l'on entretient depuis leur demande, c'est-à-dire il y a un an.

La commission de l'urbanisme a émis un avis favorable en décembre 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir à titre gratuit cette parcelle et d'autoriser le Maire à signer les actes y afférents.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Merci à vous.

**Vote à l'unanimité**

### **10 – Acquisition de parcelles, rue de Caruhel /11— Régularisation d'une parcelle, Chemin de la Corniche**

---

Hélène Lutz : Vous le savez, depuis trois ans, nous faisons beaucoup de régularisations de voirie. Donc là, il s'agit de deux délibérations portant sur des régularisations de voirie, mais dans un cas, les parcelles ont déjà été cadastrées, donc c'est juste des acquisitions classiques avec régularisation derrière, pour les faire passer en domaine public, et dans un des cas, rue du Caruhel, il faut une intervention de géomètre pour détacher une petite partie du terrain qui appartient déjà au public, mais qui n'a pas été bornée, pour qu'elle puisse rentrer dans le domaine d'abord communal, puis public.

Donc il s'agit de plusieurs petites parcelles rue du Caruhel, en deux lots différents, donc les parcelles AB 1313 jusqu'à 1316 et la parcelle AB 1489.

La commission de l'urbanisme a émis un avis favorable.

Et je vous propose de faire en même temps, la régularisation du passage du Chemin de la Corniche, qui là, fait partie de la voirie depuis des années, puisqu'on a découvert que ça datait depuis 1989 et que ça n'avait jamais été régularisé. Donc on l'intègre, si vous êtes d'accord, dans le domaine public, à partir d'aujourd'hui.

Avec toujours l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 21 décembre 2023.

Monsieur le Maire : Très bien, donc pour ces deux délibérations, qui est pour ? Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité**

### **12— Acquisition des parcelles ZH 0012 et ZH 0013 — précision sur la prise en charge des frais d'acte**

---

Hélène Lutz : On a fait un petit loupé, lorsque l'on a, en septembre 2023, voté l'acquisition par droit de préférence des parcelles ZH 0012 et ZH 0013, qui sont situées sur le territoire de Binic-Étables-sur-Mer, mais en zone boisée et non constructible (en zone notamment inondable). Nous avons omis, dans la délibération, d'inscrire que nous prenions à notre charge les frais d'acte. Et le notaire, qui regarde tout, nous a demandé de revenir ce soir en disant que l'on acceptait bien sûr de prendre à notre charge les frais d'acte.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Qui est pour ?

**Vote à l'unanimité**

### **13— Convention de servitudes avec ENEDIS — Rue de Coubertin**

---

Gilbert Bertrand : Alors la première concerne une convention de servitude avec ENEDIS, rue de Coubertin. C'est dans le cadre de l'alimentation de la nouvelle antenne de téléphonie Bouygues, sur le pylône qui existe sur la parcelle 753, rue de Coubertin. ENEDIS sollicite le passage d'une alimentation électrique sur 5 m et une largeur de 50 cm, et la pose d'un nouveau compteur électrique sur la parcelle 758. Donc une convention est nécessaire.

La commission Travaux a donné un avis favorable.

Donc il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention de servitude qui est annexée à la délibération.

**Vote à l'unanimité**

## 14— Demande autorisation au CD 22 pour travaux de création d'une voie douce le long de la RD 786 et demandes de subventions

---

Gilbert Bertrand : Ensuite, on a une demande d'autorisation au CD 22 (Conseil départemental) pour des travaux de création d'une voie douce, le long de la RD 786, et en même temps, demander des subventions. Il s'agit ici d'un aménagement de sécurité pour les piétons et cycles, entre le giratoire d'entrée, rue de la République pour Étables-sur-Mer et la rue de Bel-Air ou rue du Moulin à Vent (selon la commune, elle a deux noms, cette rue). Donc sur ce tronçon, il est proposé de construire une voie douce, le long de la voie, dans le sens Binic–Saint-Quay, donc côté mer.

L'aménagement a été exposé, il est relativement pointu à expliquer, donc il a été exposé en commission Travaux. Comme il se situe sur le domaine public départemental, en bord de voirie, il convient de solliciter l'accord du Conseil départemental, qui est habilité à autoriser ces interventions sur son domaine public, de préciser les dispositions prévues, et de définir les modalités de réalisation des travaux, ainsi que celles d'entretien ultérieur, sachant qu'ils ont déjà émis un avis plutôt favorable au projet.

Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Département et la commune formalise l'autorisation de cet aménagement et ses conditions. Ce projet participe à l'amélioration de la sécurité routière. Il est estimé à 70 000 € HT, et a reçu un avis favorable de la commission Travaux, le 21 décembre 2023.

J'ajoute simplement que ce petit bout de tronçon permet une liaison entre les deux communes. C'est vraiment un petit bout qui manquait, une coupure de circulation pour les piétons et pour les cycles. Donc vous pourrez regarder sur les cartes, mais ça autorise vraiment cette jonction : c'est vraiment un point intéressant.

Et donc il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public routier départemental, et tous les actes qui se rapportent à cette affaire, et de solliciter SB2A (l'agglomération) pour bénéficier d'un fonds de concours au titre de la création de voie cyclable, et de solliciter le Département pour bénéficier d'une aide au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire : Merci. Nathalie, tu voulais apporter une précision ?

Nathalie Mobuchon : Ce petit bout de route, là, il est tout petit, mais il est fondamental. Il y avait effectivement une rupture, là, et non seulement il est fréquenté par des cyclistes, mais il est aussi très fréquenté par les piétons. Et si là, on n'obtient pas de subvention au titre de la sécurisation. C'est un beau projet ! C'est un petit morceau, mais très important !

Monsieur le Maire : Oui, un grand service.

Gilbert Bertrand : On avait, il y a très longtemps, écrit à la mairie de Binic pour faire cette demande. C'était il y a plus de dix ans. Et Binic nous avait répondu qu'ils étaient d'accord à l'époque. Aujourd'hui, c'est un peu plus simple, et j'espère qu'on va arriver à concrétiser ce petit bout de voirie.

Monsieur le Maire : Ce qui était compliqué, surtout, c'était la négociation avec le Département pour obtenir cette autorisation.

Sur cette délibération, qui est pour ? Merci.

**Vote à l'unanimité**

## 15— Éclairage public — Rénovation de 113 lanternes dans le cadre du Fonds Vert

---

Gilbert Bertrand : On est sur une proposition de rénovation d'éclairage public, sur 113 lanternes, dans le cadre de la candidature au Fonds Vert organisé par l'État. C'est le SDE qui s'est porté intermédiaire pour réaliser ces demandes et ces travaux. Le SDE a obtenu la somme de 612 041 € pour effectuer des travaux de rénovation, à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental. Donc, le syndicat d'énergie a déposé une demande globale retenue par le Préfet des Côtes-d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux qui sont vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans). Le SDE a comptabilisé 113 lanternes correspondant à des critères sur la commune de Binic-Étables-sur-Mer. À ce titre, le syndicat d'énergie précise les modalités financières particulières. Les communes concernées disposent d'une aide de 20 % en plus du financement habituel sur les ouvrages. Les financements du Fonds Vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques, et de modernisation du parc d'éclairage public.

Les lampes qui ont été choisies (parce qu'on a beaucoup de lampes) sont les plus vieilles, mais sont aussi sur le schéma d'éclairage, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas choisies au hasard.

Cela a été présenté en commission Travaux, qui a émis un avis favorable, le 21 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'éclairage public Rénovation Fonds Vert présenté par le syndicat départemental d'énergie, pour un montant estimatif de 112 000 € TTC, coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie, et de préciser que la commune ayant transféré la compétence Éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du fonds de concours TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE, d'un montant de 50 123,46 €, montant calculé sur la base des factures affectées d'un coefficient moyen de marché, augmenté de l'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, étant précisé que le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Tout ça pour dire que le coût commune sera de 50 123,46 €, mais il est important d'avoir la disposition, puisque c'est le mécanisme qui fait marcher ce financement.

Monsieur le Maire : Voilà une délibération attendue ! On est dans une belle dynamique avec le SDE, après avoir eu une période de stagnation assez longue. Là, on est sur un plan pluriannuel de remplacement, et c'est bien de voir que les choses avancent.

Sur cette délibération, qui est pour ?

**Vote à l'unanimité**

## 16— Éclairage public — Rénovation de l'éclairage du stade de la Vigie

---

Gilbert Bertrand : Alors, public pour le stade de foot de la Vigie. Le projet d'éclairage qui a été présenté par toujours le syndicat d'énergie des Côtes-d'Armor, pour un montant estimatif de 48 400 € TTC (donc pareil, coût majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie), concerne la modification de l'éclairage du stade de la Vigie. C'est un éclairage qui a été étudié assez longuement, c'est très technique, c'est extrêmement technique. Et il s'agit d'avoir un éclairage uniforme, et surtout aussi de baisser les consommations d'énergie, donc on est sur des éclairages à plus faible consommation, et avec aussi un contrôle qui permet d'éclairer par exemple la moitié du terrain, ou bien de façon Entraînement. Donc on diminue les consommations d'énergie.

Voilà ce qui est proposé : c'est le même mécanisme que précédemment. Il est proposé d'approuver le projet d'éclairage du stade de foot de la Vigie, présenté par le SDE, pour un montant estimatif de 48 400 € TTC, coût majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie, et de préciser que la commune, comme précédemment, qui a transféré sa compétence Éclairage public au SDE supportera les frais pour un montant de 29 129,63 €. Voilà, c'est la même délibération que précédemment, pour ce projet.

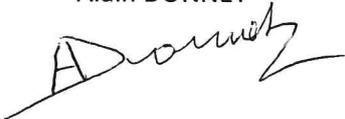
Monsieur le Maire : Qui est pour ? Merci à vous.

**Vote à l'unanimité**

La séance est levée à 20 h 40.

Secrétaire de Séance

Alain DONNET



Président de séance

Paul CHAUVIN

